

Première séance, mardi 24 juin 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Validation et assermentation. – Motion 2014-GC-41 Ruedi Schläfli/Dominique Butty (prise en charge des produits de traitements anti-varroa des colonies d'abeilles du canton de Fribourg); prise en considération. – Motion 2013-GC-121 André Schneuwly/Patrick Schneuwly (institution obligatoire ou facultative d'un conseil général); prise en considération. – Mandat 2014-GC-45 Dominique Corminbœuf/Nicolas Repond/Olivier Suter/Michel Losey/Gilles Schorderet/Fritz Glauser/René Kolly/Dominique Butty/Benoît Rey/Patrice Jordan (mise en application de la motion M1133.11 dans la LAgri); prise en considération. – Rapport final 2014-GC-111 de la commission d'enquête parlementaire (CEP) Poya; discussion. – Motion 2013-GC-108 Didier Castella/Nicolas Kolly (suppression de l'interdiction aux députés de communiquer les instruments parlementaires aux médias); prise en considération. – Postulat 2013-GC-79 Nadine Gobet/Yvan Hunziker (infrastructures touristiques dans le canton); prise en considération. – Rapport 2014-DFIN-25 sur le postulat 2013-GC-18 (P2023.13) Nicole Lehner-Gigon/André Ackermann (déductions sociales pour les familles dans le cas du décès d'un enfant); discussion. – Elections judiciaires. – Clôture.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Romain Castella, Gaétan Emonet, Marc-Antoine Gamba, Bruno Jendly, Emmanuelle Kaelin Murith, Thomas Rauber, Benoît Rey, Rose-Marie Rodriguez et Michel Zadory.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Wie bereits auf der Internetseite des Grossen Rates und in verschiedenen Printmedien veröffentlicht, muss ich Ihnen mitteilen, dass die Grossräte Pascal Kuenlin und Bernhard Schafer ihren Rücktritt auf den 30. Juni 2014 eingereicht haben. Ich komme am Ende der Junisession – für die Würdigung ihrer Arbeit – darauf zurück.

Im Vergleich zum letzten Jahr haben die zu behandelnden Geschäfte im Grossen Rat stark zugenommen. Die vier während einer Woche zur Verfügung stehenden Halbtage pro Session reichen daher kaum aus. Für diese Session müssen Sie deshalb, meine Damen und Herren Grossräte, wie angekündigt, den Montagabend, 30. Juni 2014, für eine Zusatzsitzung reservieren. Den definitiven Entscheid einer Durchführung werden wir aber erst am Freitag kommunizieren können. Dieser hängt vom Fortschritt der Bearbeitung des Universitätsgesetzes ab.

Die heutige Sitzung werde ich um 18 Uhr schliessen, sofern es die zu behandelnden Geschäfte erlauben.

Weiter möchte ich in diesem Zusammenhang die Mitglieder des Staatsrates bitten, die seit mehr als einem Jahr bekannten Sessionshalbtage unbedingt zu blockieren. Dies würde das Zusammenstellen des Sessionsprogrammes erleichtern. Ich danke Ihnen, werte Damen und Herren Staatsräte, für Ihr Verständnis.

Ich möchte Sie noch daran erinnern, dass morgen Mittwoch ab 10 Uhr der gemeinsame Ausflug des Grossen Rates in den Seebbezirk stattfindet.

Le Secrétariat du Grand Conseil met tout en œuvre pour livrer le plus rapidement possible le Bulletin des séances du Grand Conseil de la session écoulée dans ses versions électronique et papier. Cela n'est cependant pas toujours suffisant. C'est pourquoi le Secrétariat vous rappelle que chacun peut obtenir sur simple demande un extrait des débats du Plénum dans sa version brute dans les deux jours suivant la session concernée.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation et assermentation

a) Validation du mandat de député de M. Pierre Décrind, en remplacement de M. François Bosson, démissionnaire.

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Glâne. Le Bureau a également constaté que M. Pierre Décrind remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi

fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider son mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. Pierre Décrind.

> Le mandat de député de *M. Pierre Décrind* est validé tacitement.

b) Assermentation de *M. Pierre Décrind*.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements*).

—

Motion 2014-GC-41 Ruedi Schläfli/Dominique Butty

(prise en charge des produits de traitements anti-varroa des colonies d'abeilles du canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes seuls et uniques liens d'intérêts sont que je suis apiculteur depuis quelques années et surtout apiculteur amateur jusqu'à la fin de mes jours, au vu de la difficulté de la tâche rencontrée et des piqûres subies.

Au niveau des abeilles, la politique sanitaire des animaux est réservée aux inspecteurs du rucher, mais pas encore au vétérinaire. Je ne vais bien évidemment pas répéter l'entier de la problématique. Imaginez-vous le soir, dans la ruche, maman abeille borde ses enfants dans leurs petits lits au tissu vichy rouge et blanc, une histoire pour la nuit, une dernière embrassade, que d'émotions. Elle ignore tout de leur destin, mais elle a une seule certitude et cette certitude est funeste. Le rhume parasite, qui, en langage courant, suce leur sang – hémolymphé en langage scientifique –, est, rapporté à la taille humaine, de la taille d'une assiette. Imaginez-vous une assiette qui vous suce le sang dans le dos. Cet horrible parasite enverra ces enfants qui dorment dans leur lit de vie à trépas ou les rendra infirmes à vie. C'est terrible, terrible.

Si vous avez tous reçu ces images horribles par le lien interposé, je comprends votre désarroi.

Moi, modeste député, un des cent dix élus, que faire? Moi qui ai déjà accepté de rembourser le vaccin du charbon, que faire pour venir en aide à ces abeilles? Merci à mon ami Ruedi Schläfli qui, armé de sa cuirasse toujours en inox et pas

rouillée, donc prêt aller au combat, vient au secours de nos insectes pollinisateurs. Voter oui à notre motion, c'est venir en tant que modestes parlementaires. On ne vous demande pas de garder les abeilles. On vous demande en tant que modestes parlementaires de voter oui pour venir au secours des abeilles, au secours des traitements régionaux et synchronisés, qui seront les signes avant-coureurs de l'obligation de traitement universel, seul moyen de lutte efficace. Voter oui, c'est signifier d'une manière indéfectible votre soutien à nos apiculteurs. Je vous remercie au nom de maman abeille et de toutes ses ouailles de soutenir notre motion.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cette motion déposée par nos deux collègues, mis à part que je suis un consommateur de miel et que je n'aime pas trop me faire piquer non plus. A l'instar des motionnaires, notre groupe met en évidence l'importance de l'abeille en tant que pollinisateur agricole, ainsi que l'effet dévastateur de l'acarien varroa sur les colonies d'abeilles. Notre groupe reconnaît et félicite l'immense passion et travail des apicultrices et apiculteurs. De par leur motion, nos deux collègues demandent une prise en charge par le canton des produits de traitement anti-varroa avec des objectifs développés, qui vous ont été transmis et que je ne vais pas répéter.

Cependant, notre groupe est très partagé au sujet de ce financement. En effet, il pourrait créer un précédent vis-à-vis de propriétaires d'autres espèces d'animaux assurées à Sanima. Est-il aussi judicieux de tout offrir? Une totale prise en charge pourrait encourager des usages excessifs de produit pas toujours ciblés de manière optimale. Pour les campagnes 2013-2014, les apicultrices et apiculteurs ayant suivi une formation ont pu bénéficier d'un rabais fixé à 25%. Il faut bien reconnaître que ces dernières années, les apiculteurs ont subi des pertes importantes. Il est constaté que sans traitement anti-varroa, il est très difficile d'enrayer les pertes. Afin de donner un signe d'encouragement à nos apicultrices et apiculteurs et aussi d'éviter la perte de colonies aussi néfaste pour la nature, c'est à une petite majorité que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra la motion.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je suis président de l'Union des paysans fribourgeois et président de la Fédération suisse des producteurs de céréales, donc aussi des producteurs de colza de la Suisse.

Le groupe libéral-radical a discuté de cette motion et est partagé concernant la suite à lui donner. Les abeilles sont des petites travailleuses indispensables pour notre nature, pour son équilibre écologique, pour la survie de beaucoup d'espèces, pour notre agriculture et pour notre environnement. Je dirais même que le travail de l'abeille est indispensable à notre survie à tous. Il vaut mieux prévenir que guérir. Son travail de pollinisation peut être assuré dans notre canton seulement si nous faisons tout ce qui est possible afin d'avoir suffisamment de colonies. Nous savons que le nombre de colonies a atteint un seuil minimal. C'est à nous d'entreprendre des mesures pour garder, voire augmenter le nombre de colonies et, de ce fait, le nombre d'apiculteurs. Pour cela, nous devons encourager les apiculteurs et les soutenir au possible. L'ennemi numéro un de l'abeille, le varroa, est une

¹ Déposée et développée le 20 février 2014, BGC mars 2014 pp. 713ss; réponse du Conseil d'Etat le 27 mai 2014, BGC juin 2014 pp. 1443ss.

maladie qui décourage beaucoup d'apiculteurs à continuer ou à commencer à garder des abeilles. Avec les mesures proposées, nous luttons de manière plus ferme sur notre territoire avec des produits naturels contre cette maladie. C'est un problème mondial. Dernièrement, les Etats-Unis ont pris des mesures importantes pour sauver l'abeille. Ils ont pris des mesures financières plus lourdes que celles dont nous discutons aujourd'hui. L'apiculture n'est pas une branche économique comme les autres. Le produit de l'apiculture ne permet pas de rétribuer cette activité. Nous devons donc compter sur des personnes motivées. La prise en charge de la lutte anti-varroa mérite une reconnaissance bienvenue de l'Etat de Fribourg. C'est avec ces considérations que je vous invite, à titre personnel, à soutenir cette motion.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a examiné cette motion avec beaucoup d'attention. Nous reconnaissons le rôle essentiel des abeilles pour la survie du monde végétal et, par conséquent, de toute l'humanité. Les experts apicoles prônent une planification coordonnée des traitements par région pour lutter efficacement contre le varroa. En effet, il est primordial que les ruches soient traitées dans la même période. Cependant, nous pensons que la gratuité des produits n'est pas la garantie d'une pratique responsable de tous les apiculteurs. S'il est important d'inciter les apiculteurs à faire les traitements préconisés par Liebefeld, le soutien à l'apiculture fribourgeoise doit passer prioritairement par la poursuite de la formation de base et de la formation continue des apiculteurs, formations qui sont indispensables à la diffusion des nouvelles connaissances scientifiques et qui donnent du sens à la coordination des traitements et au renforcement de la rigueur des apiculteurs dans les traitements de leurs colonies. Les commandes centralisées permettent l'obtention d'un rabais et sont une mesure positive à encourager. L'acceptation de cette motion créerait une égalité de traitement entre tous les éleveurs, chaque propriétaire assumant la responsabilité des soins de son bétail.

Le groupe socialiste déplore le conflit d'intérêts de la part du motionnaire, qui est également distributeur officiel des produits phytosanitaires. Par ailleurs, dans un contexte de mesures et d'économies, qui impacte fortement tous les domaines et particulièrement celui de la santé et du social, le fait que l'Etat offre la gratuité de ces produits semble particulièrement incongru. Avec ces arguments, le groupe socialiste, dans sa grande majorité, ne soutiendra pas cette motion.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). La présente motion met en évidence l'importance de l'abeille en tant que grand pollinisateur agricole. Le groupe de l'Union démocratique du centre a débattu sur le fond de cette motion. Il est partagé sur la prise en charge du canton des frais de lutte contre le varroa, étant donné que la détention des ruches se fait beaucoup à titre de loisir. A une petite majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). In unserer Fraktion haben wir die vorliegende Motion diskutiert. Wir haben auf der einen Seite Verständnis für die Motionäre. Auf der anderen Seite sind wir der Meinung, dass wir das Geld nicht nach dem Giesskannenprinzip verteilen sollten. Gemäss der

Antwort des Staatsrates stehen heute schon finanzielle Mittel zur Verfügung.

Wir sind ebenfalls der Meinung, dass sich der Staatsrat noch mehr für die Bienenzüchterinnen und Bienenzüchter einsetzen sollte, für prophylaktische Massnahmen und zur Unterstützung der Ausbildung mit finanziellen Mitteln.

Mit diesen Bemerkungen ist die Mehrheit der Fraktion gegen die Motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mon lien d'intérêt est de n'avoir qu'une seule ruche.

Je vais bien sûr accepter cette motion qui permet de donner gratuitement le produit pour le traitement contre le varroa. Toutefois, ceci n'a aucun sens, du moment où l'on ne met pas une date limite pour le traitement et que l'on n'oblige pas tout le monde à traiter au même moment. Je l'ai répété à chaque fois que l'on a parlé de ce problème de varroa. Si on ne traite pas toutes les ruches au même moment, on peut avoir un rucher qui contamine un autre rucher qui n'a pas été traité au même moment. Ainsi, on doit utiliser encore plus de produit. En effet, si on utilise le produit une fois et que quelque temps après, le rucher est de nouveau infesté de varroa, on doit recommencer encore une fois. La lutte doit se faire au début août. A la fin juillet, on doit enlever les hausses à miel de manière à pouvoir traiter contre le varroa et, le 5 août, tout le monde doit avoir traité contre le varroa. C'est la seule manière efficace de lutter contre le varroa. Si on ne l'introduit pas, c'est que l'on n'a pas une vraie volonté de lutter contre le varroa.

Il y a d'autres luttes que les luttes chimiques. Il y a des luttes qui peuvent permettre d'arrêter le couvain, car on sait que le varroa se met dans le couvain pour subsister. Il y a des luttes biologiques et écologiques qui permettent de stopper la ponte de la reine et qui permettent aussi de lutter contre le varroa. C'est une moyen qui pourrait aussi être contrôlé. On pourrait se dire qu'au mois d'août, ceux qui ne traitent pas doivent obliger la reine de pondre, de manière à ce que le varroa ne puisse pas subsister durant un certain temps et ainsi lutter de manière plus écologique contre le varroa. Ceci doit être synchronisé, sinon ça n'a pas sens. La loi fédérale n'oblige pas à faire les traitements en même temps et ne le prévoit pas, mais le canton peut obliger les apiculteurs de ce canton à effectuer les traitements ou la lutte, qu'elle soit écologique ou chimique, au même moment. Il est important de faire ceci. Je le répète chaque fois, car c'est le seul moyen d'être efficace.

En principe, la formation des apiculteurs devrait se faire à Grangeneuve. Aujourd'hui, on voit que les sociétés ne se tournent plus vers Grangeneuve, mais vers des ruchers qui appartiennent aux sociétés ou vers des ruchers privés. Je suis étonné qu'il y ait cet éloignement entre les sociétés d'apiculture et le rucher de l'IAG. Je me pose la question pourquoi.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mon lien d'intérêts avec le sujet est que je suis dépositaire de fournitures apicoles et liées à l'apiculture.

La motion que nous avons déposée avec mon collègue député Dominique Butty est la continuation du postulat P2010.12 sur la lutte anti-varroa pour colonies d'abeilles, postulat accepté à l'unanimité par ce même Parlement le 11 septembre 2012 et qui préconisait déjà la prise en charge des traitements naturels à base d'acide formique et de thymol par l'Etat de Fribourg. Certes, le canton de Fribourg, après l'acceptation de ce postulat, a mis plusieurs dispositions en place pour améliorer la lutte anti-varroa des colonies d'abeilles et qui ont été énumérées dans le rapport du postulat P2010.12; et nous sommes reconnaissants envers le Service vétérinaire cantonal, ainsi qu'envers la direction de M^{me} Garnier pour les dispositions qui ont été prises après cette intervention parlementaire. En cas d'acceptation de cette motion, le canton de Fribourg ne serait pas pionnier en la matière quant à une distribution gratuite des produits de traitements naturels. Le canton du Jura, les cantons de Suisse centrale, d'Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald distribuent à l'heure actuelle gratuitement les produits à base d'acide formique et de thymol aux apiculteurs.

Je comprends le souci de certaines personnes dans la salle quand on dit que l'Etat doit prendre des mesures结构relles, certes des fois douloureuses pour certaines personnes travaillant à l'Etat. Notre motion ne consiste pas à vider la caisse de l'Etat. Cette motion consiste à avoir un meilleur contrôle, à inciter les apiculteurs à se fournir avec des produits de traitement reconnus et homologués par Swissmedic et à mieux coordonner la période de traitement, ce qui réduit considérablement la perte de colonies d'abeilles. La dépense du canton en cas d'acceptation de cette motion ne porterait certainement pas préjudice aux comptes de l'Etat, mais permettrait certainement à garantir une meilleure santé du cheptel apicole cantonal, si importante à la nature et au bien-être de nous tous. Par ces quelques phrases, je vous invite à accepter cette motion pour le bien de l'apiculture fribourgeoise.

Thomet René (PS/SP, SC). J'ai bien entendu les arguments qui ont été développés par notre collègue Schläfli. Je prends note que nous pouvons compter sur le soutien du groupe de l'Union démocratique du centre pour le futur programme de soins palliatifs. Nous pouvons compter sur leur soutien pour des mesures de prévention pour lutter contre le diabète, qui fait un ravage terrible dans ce canton. Fort du soutien qu'ils nous assureront à ce moment-là, je voterai donc pour cette motion.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat partage le souci des motionnaires quant à l'évolution des colonies d'abeilles dans le canton de Fribourg et dans toute l'Europe. L'affaiblissement des colonies est une menace extrêmement sérieuse pour toute la production agricole et, à terme, pour toute la chaîne alimentaire. Le varroa n'est pas la seule cause de la diminution des colonies d'abeilles. Les surfaces de butinage sont aussi une cause, ainsi que certains pesticides ou certains mélanges de pesticides. Le canton de Fribourg donne déjà une aide de 1500 francs aux nouveaux apiculteurs. Il a mis sur pied une formation dispensée à Grangeneuve pour les apiculteurs. Cette formation a été très bien suivie. Suite à cette formation,

il a accordé un rabais de 25% sur les produits de traitement contre le varroa. L'année prochaine, il soutiendra vraisemblablement aussi les cent ans de la fédération apicole qui auront lieu à Grangeneuve. Le canton soutient aussi au niveau de la politique agricole ce qui peut servir de surface de butinage. Vous constaterez que l'Office fédéral de l'agriculture a aussi interdit certains pesticides. Dans la philosophie, mieux vaut prévenir que guérir. Le canton est d'avis qu'il est nécessaire de prendre une palette de mesures pour préserver les abeilles. Par rapport à la lutte coordonnée, le canton va réitérer sa formation, je pense l'année prochaine. Dans ce cadre, il faudra examiner cette obligation ou non de lutte coordonnée à la fin juillet-début août pour les traitements anti-varroa. J'ai déjà discuté avec l'Agroscope de cette mesure. La date est claire. Cette mesure va être examinée.

Par rapport à la gratuité générale des produits de traitement, le canton craint que cette mesure soit inéquitable pour les autres éleveurs et que l'utilisation de produits soit finalement abusive s'ils sont gratuits. Le canton est d'avis que les apiculteurs feront tout pour que les mamans abeilles des 8200 colonies – en hausse d'ailleurs par rapport à l'année passée – ne voient pas des assiettes sucer leurs petits. L'urgence n'est plus aussi grande actuellement par rapport à la santé des abeilles que lorsque les motionnaires ont déposé leur motion.

Le canton vous recommande de voter non à cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 37 et 8 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berret (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher

(BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 50.*

Se sont abstenus:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 8.*

—

**Motion 2013-GC-121 André Schneuwly/
Patrick Schneuwly
(institution obligatoire ou facultative d'un
conseil général)¹**

Prise en considération

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Bürger von Düdingen. Düdingen hat mehr als 5000 Einwohner und hat immer noch eine Gemeindeversammlung.

Wir danken dem Staatsrat für die Antwort zu unserer Motion. Die Antwort ist differenziert und gibt einen Überblick über die geschichtliche Entwicklung der Einführung des Generalrates und über die heutige Situation. Aus folgenden Gründen sind wir überzeugt, dass die Einführung eines Generalrates ab 5000 Einwohner notwendig ist.

1. Die Beteiligung der stimmfähigen Personen an der Gemeindeversammlung liegt zwischen drei und vier Prozent, je nach Vorlage und Interesse.

2. Der Generalrat hat gegenüber der Gemeindeversammlung vor allem den Vorteil, dass er repräsentativ ist und ein stetiges Gremium darstellt. Die Konstanz ist vorhanden und ein solches Gremium setzt sich vertiefter und sachlicher mit den Anträgen des Gemeinderates auseinander.

3. Das Risiko unausgewogener Entscheide ist deshalb geringer, als dies an der Gemeindeversammlung der Fall ist. Partikularinteressen treten in den Hintergrund.

4. Weiter stimmt es bedenklich, dass Budget und Rechnung von 20–30 Millionen Franken mit wenigen Kommentaren und geringer vertiefter Diskussion seitens der Legislative verabschiedet werden. Ein Generalrat würde hier sicherlich, wie bei anderen Vorlagen auch, kritischer diskutieren und entscheiden. Das Gemeindepalärat wird somit zu einem verlässlichen Partner des Gemeinderates und die Sachpolitik steht im Vordergrunde.

5. Die direkte Demokratie wird gewahrt, da Bürgerinnen und Bürger über ein Initiativ- und Referendumsrecht verfügen. Die breite Bevölkerung hat somit jederzeit die Möglichkeit, aktiv ins politische Geschehen der Gemeinde einzutreten.

6. Überdies sind wir der Ansicht, dass der Generalrat speziell auch für jüngere Bürgerinnen und Bürger eine attraktive Plattform für den Einstieg in die Gemeindepolitik darstellt. Es wird in Zukunft sicherlich auch vermehrt möglich sein, aus dem Gremium des Generalrates Kandidatinnen und Kandidaten für die Übernahme eines Gemeinderatsmandates zu gewinnen, was in vielen Gemeinden heute sehr schwierig geworden ist. Diese negative Entwicklung wurde in der FN vor kurzem in einer Reportage aufgezeigt. Sie ist sehr bedenklich und wirft einige Fragen bezüglich der momentanen politischen Entwicklung auf.

7. Zusätzlich führt das Gemeindepalärat zu einer klaren Trennung von legislativer und exekutiver Ebene. Die Generalratsversammlungen werden vom Präsidenten oder der Präsidentin des Parlamentes geleitet und nicht vom Gemeindepräsidium.

8. Die Gemeinde Wünnewil-Flamatt hat seit dieser Legislaturperiode den Generalrat eingeführt und ist zufrieden mit dieser Form der politischen Partizipation.

Diese Argumente haben uns dazu bewogen, diese Motion einzureichen.

Schneuwly Patrick (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung ist ungefähr ähnlich: Ich lebe in einer Gemeinde mit 6500 Stimmbevölkerung, und wir haben Gemeindeversammlungen, die höchstens von 250 bis 300 Bürger und Bürgerinnen besucht sind.

Wir zwei Motionäre haben uns mit der Antwort des Staatsrates intensiv auseinandergesetzt und uns den Entscheid nicht einfach gemacht. Wir teilen die Meinung, dass wir mit einem Obligatorium ab 5000 Einwohner und Einwohnerinnen die gegenwärtigen Fusionsverhandlungen zusätzlich belasten würden. Unsere Recherchen haben zudem ergeben, dass in keinem der vier bis fünf Fusionsverträge, die zur Diskussion stehen, die Gemeindeversammlung kurzfristig durch einen Generalrat ersetzt wird.

Eine obligatorische Einführung des Generalrates ab 5000 Einwohner im Gemeindegesetz könnte sich negativ auf die Urnenabstimmung in den geplanten Fusionsgemeinden auswirken. Diese verschiedenen Prozesse wollen wir nicht behindern, da uns positive Diskussionen und Entscheide sehr wichtig sind. Außerdem könnten wir den Medien entnehmen, dass es in Vaudens zu einer Abstimmung bezüglich der Einführung eines Generalrates kommt und in Kerzers sowie Düdingen die Frage der Einführung des Generalrates diskutiert wird. Der Augenblick für die obligatorische Einführung des Generalrates ab 5000 Einwohnerinnen und Einwohner ist momentan nicht günstig. Wir ziehen aus diesen Gründen unsere Motion zurück.

Wir hoffen, dass die Bürgerinnen und Bürger und vor allem auch die Gemeindebehörden in den Gemeinden mit mehr als

¹ Déposée et développée le 12 décembre 2013, BGC décembre 2013 p. 2506; réponse du Conseil d'Etat le 29 avril 2014, BGC mai 2014 pp. 1115ss.

5000 Einwohner und Einwohnerinnen kurz- oder mittelfristig die Initiative der Einführung des Generalrates unterstützen, so dass die eingangs aufgezeigten Vorteile möglichst bald umgesetzt werden können.

> Cet objet est retiré par ses auteurs.

—

**Mandat 2014-GC-45 Dominique Corminbœuf/
Nicolas Repond/Olivier Suter/Michel Losey/
Gilles Schorderet/Fritz Glauser/René Kolly/
Dominique Butty/Benoît Rey/Patrice Jordan
(mise en application de la motion M1133.11
dans la LAgri)¹**

Prise en considération

La Présidente. Ich informiere Sie über den Ablauf der Behandlung des vorliegenden Mandats und ich bitte Sie, gut aufzupassen.

Wie bereits in der Antwort des Staatsrates zum vorliegenden Auftrag festgehalten, hat das Büro des Grossen Rates an seiner Sitzung vom 26. November 2013 sein Gesuch für eine Fristverlängerung zur Umsetzung der Motion 1133.11 akzeptiert.

Das Büro hält nach seiner heutigen Sitzung weiterhin an seinem Entscheid vom 26. November 2013 fest. Nach Artikel 79 Abs. 1 und Abs. 2 Bst. a des Grossratsgesetzes ist der Auftrag als nicht zulässig zu betrachten, weil er die Aufgabenteilung in Frage stellt, wie im Grossratsgesetz in Artikel 4 Abs. 3 Bst. d festgehalten.

Das Büro beantragt, den Auftrag zur Umsetzung der Motion 1133.11 im Landwirtschaftsgesetz als unzulässig zu betrachten. Der Grosse Rat wird diesen Vorschlag nun beraten und danach abstimmen. Wird der Vorstoss, so wie dies das Büro beantragt, für unzulässig erklärt, gilt er als erledigt. Befindet der Grosse Rat den Vorstoss hingegen als zulässig, werden wir diesen beraten und über seine Erheblicherklärung abstimmen.

Ich eröffne die Diskussion über die Zulässigkeit des Auftrages «Umsetzung der Motion 1133.11 im Landwirtschaftsgesetz».

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Notre mandat pour la mise en application de la motion M1133.11 dans la LAgri a été signé en deux heures lors de la session de février 2014 par quarante-trois députés de tous les partis présents dans ce Plénum. J'espère bien que ces quarante-trois députés nous soutiendront par la suite. Oui, les deux cinquièmes des députés du Grand Conseil ont cosigné ce mandat qui, je le rappelle, demande ni plus ni moins que d'activer rapidement la mise en application de cette motion, motion qui par ailleurs avait été acceptée par les deux tiers des députés présents le 12 juin 2012.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat ose d'une part nous donner exactement la même réponse qu'il avait formulée à notre motion il y a plus de deux ans et d'autre part mettre en doute avec beaucoup d'hésitation la recevabilité de notre mandat. Nous pourrions ainsi croire que le Conseil d'Etat n'est pas vraiment sûr de ce qu'il avance ou de ce qu'il fait. N'en doutez pas un instant, le Conseil d'Etat sait très bien le but qu'il vise. Car si le mandat avait été vraiment recevable ou irrecevable, n'en doutez pas un instant, il ne se serait point géné de dire: «Ce mandat est irrecevable.» Le Conseil d'Etat sait tout aussi bien qu'il n'y a point d'instrument parlementaire dans la loi du Grand Conseil permettant qu'un des députés puisse déposer un objet faisant une requête au Bureau. Là n'est d'ailleurs pas la question, puisque vous et moi savons très bien que c'est ce même Conseil d'Etat qui a fait la requête au Bureau de prolonger le délai de mise en application de la motion dans la LAgri. Il est donc tout à fait normal que ce mandat s'adresse à ce Conseil d'Etat. Aussi, soyez-en sûrs, l'unique but du Conseil d'Etat est de semer le trouble parmi les députés pour qu'une partie d'entre nous hésite et suive la proposition de rejet, espérant ainsi soit arriver directement à son irrecevabilité, soit diminuer le soutien au mandat lors de la décision finale. Il utilise ainsi cette basse technique de manipulation, qui consiste à faire planer le doute pour diviser, pour mieux disperser les voix et surtout pour mieux contrôler la situation, surtout quand il a tort.

Chers collègues députés, soyez-en sûrs, ce mandat est recevable. D'ailleurs, le Conseil d'Etat évoque par deux fois l'art. 75 al. 4 LGC pour justifier sa demande de prolongation de délai à la motion. Parfait, analysons cet art. 75 titré «Traitement», donc traitement de la motion; nous pouvons aussi lire à l'al. 1: «Le Conseil d'Etat dispose d'un délai d'une année pour donner à la motion prise en considération la suite qu'elle comporte.» Or, le Conseil d'Etat a fait la demande de prolongation au Bureau le 19 novembre 2013, soit plus de dix-sept mois après l'acceptation de la motion. Ainsi, cinq mois après le délai légal, il fait une demande de prolongation, alors qu'à cette même date, il aurait déjà dû proposer la mise en application de la motion. Eh oui, Mesdames et Messieurs, durant les douze mois qui ont suivi sa prise en considération, le Conseil d'Etat n'a ni donné suite à la motion (al. 1), ni fait de demande de délai plus long lors de la prise en considération (al. 2), ni fait un contre-projet ou un projet complémentaire (al. 3) et, finalement, ni fait une demande motivée au Bureau (al. 4). Ainsi, sa demande de prolongation au Bureau arrivait déjà largement après le délai d'un an qu'il avait pour réagir ou livrer la proposition de mise en application. Le Bureau n'aurait jamais dû accepter la demande du Conseil d'Etat qui avait déjà cinq mois de retard. Et pour récupérer ses erreurs, le Conseil d'Etat ne trouve pas mieux que de dire en plénum, plus de deux ans après l'acceptation de la motion, que le mandat est vraisemblablement irrecevable, ceci avec les mauvais arguments que vous connaissez maintenant. Mais de qui se moque-t-on? De qui se moque ce Conseil d'Etat, je vous le demande? Eh bien, de la loi sur le Grand Conseil et du Grand Conseil, de vous et moi, de nous toutes et tous. Oui, Mesdames et Messieurs, un Conseil d'Etat qui énumère les articles de la loi sur le Grand Conseil pour mentionner la vraisemblable irrecevabilité de ce mandat et, en même temps,

¹ Déposé et développé le 18 février 2014, BGC mars 2014 p. 716; réponse du Conseil d'Etat le 6 mai 2014, BGC mai 2014 pp. 110ss.

ce même Conseil d'Etat, qui n'a respecté aucun des quatre alinéas de l'art. 75 de la loi sur le Grand Conseil, le seul, je dis bien le seul article qu'il devait absolument respecter pour être en règle avec le traitement de cette motion.

Chers collègues députés, maintenant que vous savez à quel point le Conseil d'Etat néglige le traitement de cette motion, pensez bien au moment de voter que cela aurait tout aussi bien pu arriver à l'un de vos instruments parlementaires. Et dans ce cas, comment réagiriez-vous aujourd'hui et comment souhaiteriez-vous que vos collègues députés, quelque soit leur parti, réagissent? Car les lois, ce sont ce à quoi les députés travailleront tout au long de l'année, dans les commissions et dans cette enceinte. Mais une seule chose est sûre, si nous y consacrons une partie de notre temps, c'est pour qu'elles servent la démocratie, les concitoyens, la population. Mais pour cela, il faut qu'elles soient respectées par tout un chacun.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). La mise en doute de notre mandat me laisse perplexe en comparaison au comportement du Conseil d'Etat à chaque étape de ce dossier. Au final, le Conseil d'Etat doit mettre en vigueur notre motion dans les délais impartis. D'ailleurs, des arguments pertinents ont été énumérés tout à l'heure par notre collègue Repond et le seront encore dans d'autres interventions. Pour ma part, ce mandat est recevable et rien dans l'argumentation du Conseil d'Etat ne peut me convaincre du contraire.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous demande de voter pour la recevabilité de ce mandat.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra dans sa grande majorité la recevabilité et le mandat de nos collègues. La justification et les réponses du Conseil d'Etat me laissent perplexe. Que le Conseil d'Etat demande un délai au Bureau, il en a le droit. Mais demander un délai pour ne pas avoir à mettre en œuvre une motion qui, je le rappelle, a été acceptée par 45 oui contre 26 non et quelques abstentions, est, selon moi, un manque de respect pour les députés, pour leur fonction et pour leurs décisions. Il y a des fois où je me demande vraiment à quoi servent alors les députés. Le Grand Conseil a accepté cette motion en juin 2012; et j'espère qu'il prendra la même décision aujourd'hui et que le Conseil d'Etat acceptera le vote des députés, sans essayer de contourner le résultat qui pourrait ne pas lui convenir.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Pour moi, la situation est suffisamment claire pour que l'on puisse en toute connaissance de cause soutenir ce mandat dans sa recevabilité. Mon collègue Nicolas Repond l'a très clairement exprimé dans son intervention. S'il y avait eu la moindre marge de manœuvre permettant au Gouvernement fribourgeois de justifier l'irrecevabilité de ce mandat, celle-ci aurait été évoquée et développée. En l'occurrence, cette marge de manœuvre étant inexistante, je suis de l'avis que la philosophie qui prévaut aujourd'hui est de confirmer que nous, députés ici présents, avons toute la liberté d'exercer notre devoir en la matière, à savoir se prononcer sur le fond du mandat. La motion, acceptée majoritairement par le Grand Conseil en date du 12 juin 2012, est claire. Aujourd'hui, nous demandons à notre

ministre fribourgeoise de l'agriculture de se réveiller enfin et de mettre en application une loi cantonale fribourgeoise pour interdire la production de produits agricoles estampillés OGM (organisme génétiquement modifié). Il faut que M^{me} Garnier arrête de spolier nos droits en la matière, avec la mise en cause d'une décision positive de ce Grand Conseil sur un sujet pourtant hautement significatif pour l'agriculture et pour son environnement écologique. Car dans le fond, que veut ce mandat? Tout simplement permettre de disposer d'un cadre légal agricole clair, soutenu en plus par une majorité de consommateurs non seulement de ce canton, mais de ce pays, des consommateurs qui préfèrent acheter des poireaux locaux produits de manière naturelle et sans OGM. Aucun élément scientifique et financier à ce jour n'autorise à dire que l'introduction de méthodes de production utilisant notamment des semences OGM permette à l'agriculture de ce canton et de ce pays de sortir dans le secteur primaire des marges supérieures aux méthodes actuelles. Je spécifie les termes «secteur primaire»: c'est la production, le conditionnement et la commercialisation. En mettant en place deux méthodes de production agricole, OGM et non OGM, sur un territoire aussi confiné que le nôtre, les processus de réception et de conditionnement devront être réalisés à double; c'est tout simplement de l'utopie pure et c'est ce qui est prévu au niveau confédéral. Le monde politique suisse et fribourgeois peut au contraire creuser un sillon et montrer que la Suisse se différencie par une production agricole respectueuse de la nature et de son environnement. Les consommateurs sensibles à ces éléments continueront à soutenir notre production locale et pourront ainsi toujours acheter des produits alimentaires sains, exempts de manipulations génétiques. Il ne faut pas rêver. Si les multinationales chimiques gagnent ce combat politique en Suisse, nous aurons une nouvelle catégorie de paysans, non pas des paysans entrepreneurs et dynamiques, mais bel et bien des paysans esclaves de multinationales chimiques, pour qui seul le profit compte, afin de faire fructifier à la bourse leurs actions et leurs dividendes sur le dos de la nature, du secteur primaire et des consommateurs.

C'est pour ces différentes raisons que je vous recommande de soutenir ce mandat, afin de donner un signal fort d'un canton agricole qui désire encore, à l'avenir, se nourrir de biens agricoles sains et locaux.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. M^{me} Garnier et le Conseil d'Etat sont réveillés sur ce sujet, car sur le fond, nous partageons les préoccupations du Grand Conseil et nous les relayons à la Conférence des Directeurs de l'agriculture. Nous les avons aussi relayées dans la prise de position du Conseil d'Etat sur la proposition de loi sur la cohabitation avec les OGM. Donc sur le fond, il n'y a aucune divergence. Il y a une divergence sur la forme par rapport à la recevabilité et à la nécessité de légiférer actuellement, vu que le moratoire dure jusqu'en 2017.

Sur la recevabilité, le Conseil d'Etat n'a pas développé son argumentation. Il s'est basé sur l'art. 79 al. 2 LGC qui dit que le mandat est irrecevable s'il met en cause la répartition des tâches ou d'autres règles qui figurent dans la Constitution ou dans une loi. Il ne s'est pas penché sur cette argumentation,

puisque l'occurrence, c'est une question de répartition des tâches entre les députés du Grand Conseil et le Bureau du Grand Conseil. Donc, le Conseil d'Etat n'avait pas à se prononcer plus avant sur cette question-là.

La Présidente. Das Büro beantragt Ihnen aus folgenden Gründen, diesen Vorschlag als unzulässig zu erklären: Der Auftrag ist nicht zulässig, weil er die Aufgabenteilung, die im Grossratsgesetz in Artikel 4 Abs. 3 Bst. d festgehalten ist, in Frage stellt.

> Au vote, la recevabilité de ce mandat est acceptée par 75 voix contre 16 et 1 abstention.

Ont voté pour la recevabilité:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 75.

Ont voté contre la recevabilité:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 16.

S'est abstenu:

Brodrad C. (SC, PLR/FDP). Total: 1.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Tout d'abord, je vous remercie sincèrement et infiniment d'avoir soutenu la recevabilité de ce mandat. Comme vous l'avez compris, quelque chose ne fonctionne pas dans la mise en application de la motion M1133.11. Ainsi, le 12 juin 2012, la motion M1133.11, pour l'interdiction des cultures OGM dans notre canton, est

acceptée par le Grand Conseil. Le 24 juin 2014, soit plus de deux ans après son acceptation, le Conseil d'Etat n'a non seulement pas avancé d'un iota dans sa mise en œuvre, mais il demande en plus une prolongation jusqu'à la fin 2017. Ceci correspondrait à une attente de plus de cinq ans pour proposer la mise en application.

Chers collègues députés, que vous ayez été pour ou contre le résultat de la motion pour l'interdiction des cultures OGM dans ce canton, une seule chose est sûre et certaine: un vote a eu lieu, un objet a été accepté et son application devrait avoir lieu. Aussi, même s'il n'est pas enchanté du résultat de cet objet, le Conseil d'Etat doit respecter ce qui a été accepté par le Grand Conseil et ceci dans les délais dictés par la loi sur le Grand Conseil. Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, c'est le fondement même de la démocratie. Si vous ne le faites pas, vous faites directement obstruction à la loi et à la démocratie.

Pour en revenir à la réponse au mandat, le Conseil d'Etat ne fait que répéter ce qu'il a annoncé il y a plus de deux ans lors de sa réponse à la motion. Pourtant, durant ces deux dernières années, il aurait pu nous trouver de nouveaux éléments et arguments. En effet, tout est à disposition sur le site de la Confédération. Il suffit de chercher et d'y prendre un peu de temps, mais encore faut-il le vouloir. Ainsi, lorsque dans sa réponse au mandat, le Conseil d'Etat dit que la Confédération devra décider avant 2017 si elle entend poursuivre le moratoire, la réponse à cette fausse affirmation a déjà été donnée depuis un bout de temps. Ainsi, suite à la motion 13.3649 pour une prolongation du moratoire sur les OGM au-delà de 2017 du conseiller national Jean-Pierre Grin, déposée le 21 juin 2013, le Conseil fédéral a déjà donné un avis daté du 28 août 2013 qui disait: «Concernant une prolongation du moratoire au-delà de 2017, dans la loi sur le génie génétique, une expertise juridique externe, ainsi que les offices fédéraux compétents concluent qu'une prolongation supplémentaire du moratoire ne serait pas conforme à la Constitution.» En bref, la prolongation du moratoire après 2017 est impossible et ça, Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier, vous auriez dû le savoir, puisque vous étiez dans ces conférences. Ce texte démontre bien qu'il ne pourra plus y avoir de prolongation au moratoire sur les OGM au-delà de 2017 et le Conseil d'Etat devrait le savoir. Un autre rapport explicatif, celui concernant la modification de la loi sur le génie génétique, en rapport avec le résultat du PNR 59 dont le projet date du 30 janvier 2013, évoque déjà bien les intentions du Conseil fédéral sur les applications et la modification de la loi sur le génie génétique, ainsi que ce que pourrait être l'après-2017. Et là, je vous demande d'être attentifs, parce que ça va changer. Ainsi, le Conseil fédéral propose de créer des régions sans OGM, ceci étant entendu que toutes les régions seront des régions avec possibilité de cultiver des OGM. La normalité sera donc l'utilisation d'OGM. Je vous laisse imaginer les problématiques que cela pourrait donner, puisque tous les agriculteurs d'une région sans OGM ne pourraient utiliser d'OGM, alors que ceux des régions OGM auraient la possibilité de choisir. Il y aurait clairement discrimination à ce niveau-là.

Dans ce même projet de rapport, qui, entre nous, me fait froid dans le dos, on peut y lire qu'en permettant l'établissement de régions sans OGM, le Conseil fédéral propose de transférer la gestion individuelle et locale du choix culturel au niveau régional. Ce qui veut dire que les agriculteurs de ces régions sans OGM n'auront plus ou que très peu la possibilité de choisir ce qu'ils désirent semer, puisque le choix sera à un niveau supérieur et régional. Ainsi, les recommandations viendront d'en-haut. C'est génial.

Mesdames et Messieurs, notre motion M1133.11 a aussi pour but de montrer aux cantons limitrophes, comme Vaud et Berne, que les Fribourgeois, comme d'ailleurs la majorité des Suisses, ne veulent point des OGM, ni aujourd'hui, ni demain.

L'inscription à la LAGri se veut également être un signe fort et c'est pour cette raison qu'il doit y être inscrit rapidement, comme le Tessin l'a d'ailleurs déjà fait, et non pas à la fin du moratoire sur les OGM, quand il sera trop tard, et surtout quand nous ne saurons pas à quelle sauce nous serons mangés. Le canton de Fribourg est un canton où l'agriculture et l'agroalimentaire sont très importants et surtout très reconnus, avec ses excellents produits que sont le Gruyère, le Vacherin fribourgeois et la poire à Botzi, tous AOP.

La Présidente. Monsieur Le Député Repond, vous avez dépassé le temps à disposition.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Je ne parle même pas du Salon Goûts et Terroirs de Bulle et de toutes les gourmandises que le canton produit et qui pourraient largement perdre de leur aura si ce canton devait produire des OGM.

Aussi, l'image du canton et de tout ce que nous savons exceptionnellement bien faire en souffriraient à jamais.

Chers collègues députés, c'est pour toutes ces raisons et pour la nature, cette nature qui nous nourrit naturellement depuis des milliers d'années, que je vous invite à soutenir notre mandat.

J'en ai terminé, Mme la Présidente, et je vous remercie pour ces dix secondes supplémentaires.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je vous déclare mes liens d'intérêts: je suis fabricant de produits AOP, avec de nombreuses années d'engagement dans la défense professionnelle des artisans fromagers.

Le succès de l'agriculture fribourgeoise, en particulier celui de la transformation artisanale ou industrielle du lait, s'est construit avec et autour de critères très restrictifs qui placent la production naturelle, la qualité et la sécurité alimentaires au centre de sa politique de promotion de nos produits alimentaires fribourgeois. Cette philosophie a permis de placer nos produits agricoles et fromagers leaders et exemplaires aux niveaux national et international. Même s'il existe un moratoire au niveau fédéral jusqu'en 2017, le canton doit montrer un signe fort qu'il ne veut pas d'OGM dans la production agricole fribourgeoise. Même si la portée pratique de la mise en application de cette motion sera limitée, elle n'est

pas en concurrence avec le moratoire, mais elle est complémentaire. Notre richesse est la diversité de nos produits agricoles, reconnus aux niveaux national et international, avec, de plus, une ferme volonté du canton de Fribourg d'anticiper – à l'échelle du canton – pour bannir et interdire toute production à partir d'OGM. Cette position de notre canton pourrait influencer ou prolonger le moratoire, voire modifier la loi sur le génie génétique au niveau fédéral. Prévenir, c'est guérir; gouverner c'est prévoir; ici c'est Fribourg sans OGM.

Avec ces considérations, je vous propose d'accepter ce mandat.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Pourquoi le Conseil d'Etat doit-il respecter les délais légaux vis-à-vis de cette motion anti-OGM? En 2017, les Chambres fédérales devront prendre une décision définitive à ce sujet. Nous devons montrer un signe fort contre un produit qui soumettra le monde agricole à un diktat et à une dépendance totale à de grands trust internationaux. De plus, la qualité sanitaire des produits pour les consommateurs serait définitivement atteinte. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, cette motion ne coûtera pas un franc, dans tous les cas jusqu'à fin 2017. On ne va tout de même pas ouvrir une bourse par exemple pour des poireaux sans OGM afin de manger sainement. Bien d'autres arguments pourraient être encore énumérés et développés. Mesdames et Messieurs les Députés, appuyer ce mandat signifie la sauvegarde de notre souveraineté agricole et garde ouverte la voie d'une nourriture saine dans l'intérêt de notre santé à tous.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à accepter ce mandat.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye, président de la Société de fromagerie de Châtonnaye, vice-président de l'Union suisse des paysans, sans oublier les fonctions déjà annoncées tout à l'heure.

La politique agricole de ce pays s'est reformée en plusieurs étapes déjà depuis le début des années nonante. Deux objectifs majeurs ont été avancés par le Conseil fédéral et les Chambres nationale: l'ouverture des marchés et une production plus écologique. La profession n'a pas dormi. Elle a élaboré, en collaboration avec l'OFAC, une stratégie de qualité pour que nos produits puissent faire face à une concurrence croissante des produits importés. C'est uniquement avec une production de qualité et de proximité que nous pourrons affronter sereinement l'avenir. Le produit phare dans ce canton et dans ce contexte est notre Gruyère AOP, produit à base de fourrages garantis sans OGM. Chaque paysan doit se préoccuper d'avoir cette garantie chez son fournisseur. L'Union suisse des paysans, donc l'agriculture suisse, était contente d'avoir pu intégrer le moratoire dans la loi sur l'agriculture dans sa dernière adaptation. Seulement, le même Gouvernement, avec le même Office fédéral de l'agriculture, nous propose pour 2018 et les années suivantes, un abandon de la production sans OGM intégrale. Une proposition qui est incompréhensible et qui va à l'encontre de la stratégie de qualité. Il faut savoir qu'une cohabitation dans ce petit pays

qu'est la Suisse n'est agronomiquement et économiquement pas possible. Les distances entre les parcelles de différentes productions seront dures à tenir, tout comme la gestion strictement séparée des flux de marchandises n'est quasiment pas possible. Notre motion est claire: c'est un outil politique avec une haute importance pour donner aujourd'hui un signal clair à la Berne fédérale que nous ne sommes pas d'accord de mettre en péril la qualité de nos produits fribourgeois par une ouverture à la production d'OGM dans ce pays. Alors, proposer d'ajourner l'application de notre motion démontre que les gens qui le proposent n'ont pas compris l'importance du dossier pour l'avenir de l'agriculture fribourgeoise, ni le travail politique, voire le signal important et nécessaire de notre région à la Berne fédérale.

C'est avec ces considérations que je vous invite, avec une majorité du groupe libéral-radical, à soutenir notre mandat.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne soutiendra pas ce mandat. Dans notre réflexion, nous disons oui à l'interdiction de la culture d'OGM. Je crois que tout le groupe soutient l'interdiction des OGM et nous avons soutenu la motion. Dans la réflexion que nous avons eue ce matin, ce n'était pas de revenir sur toute la discussion des OGM et de la motion; c'était simplement de dire oui ou non à ce mandat. Et nous nous sommes arrêtés aussi aux deux réponses du Conseil d'Etat, la première étant celle que le Bureau a admise et la deuxième qui parle du moratoire jusqu'en 2017 au niveau de la Confédération et qui dit que le canton doit travailler de pair avec la Confédération pour la suite de ce dossier.

Donc, à l'unanimité, on est pour l'interdiction des OGM, mais là, nous devions nous prononcer sur oui ou non au mandat et non avoir une nouvelle discussion sur la motion et les OGM.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je serai très très bref. Nous sommes en pleine discussion sur la sécurité alimentaire qui touche le plus possible les consommateurs, les consommateurs qui habitent au septième étage, qui descendent au supermarché, qui achètent etc., qui bouffent de l'OGM. Je peux vous dire que les uns et les autres dans cette salle, on a mangé de l'OGM. Regardez les petits emballages, regardez ce qu'il y a sur certains emballages préfabriqués, sophistiqués. Il n'est pas exclu que ces emballages comportent des OGM. Donc, on est déjà en plein dans le mille. On se fait avoir. Mme la Conseillère d'Etat, je vous fais une proposition: au lieu d'aller contrôler une fenêtre chez un paysan qui garde un âne et une mule, allez dans les grandes surfaces, allez sortir ces paquets et foutez-les à la poubelle.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Permettez-moi un commentaire d'agronome: pour garantir la sécurité alimentaire au niveau mondial, les semences doivent appartenir non à des monopoles, mais bien aux producteurs, comme c'est le cas dans notre coopérative de Delley qui fêtera bientôt ses vingt ans. Le Conseil d'Etat est sensible à ces considérations et aussi à la défense de la qualité des produits fribourgeois. Mais, constatant la difficulté à appliquer une législation anti-OGM sur un canton aussi

imbriqué que le nôtre avec d'autres cantons, l'OCE a répondu non à la consultation du projet fédéral sur les régions avec ou sans OGM dont a parlé Nicolas Repond. La Suisse est une grande région de ce point de vue, comme l'a mentionné le député Fritz Glauser. C'est exactement pour cette même raison que le Conseil d'Etat vous propose d'attendre un peu l'évolution de la législation fédérale – tout en engageant notre canton dans la direction que vous souhaitez – avant de légiférer au niveau cantonal et donc de rejeter le mandat en suivant le Bureau du Grand Conseil.

La Présidente. Wir kommen somit zur Abstimmung. Ich erinnere Sie daran, dass der Staatsrat Ihnen beantragt, diesen Auftrag abzulehnen. Für die Erheblicherklärung ist das qualifizierte Mehr nötig. Das heisst, mindestens 56 Ratsmitglieder müssen zustimmen.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 66 voix contre 25 et 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 66.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganoz (FV, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 25.*

Se sont abstenus:

Schnyder (SC, PS/SP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 3.

La Présidente. Das qualifizierte Mehr ist erreicht und der Auftrag wird erheblich erklärt. Der Auftrag wird somit an den Staatsrat überwiesen, damit dieser ihm innert einem Jahr die gewünschte Folge gibt.

—

Rapport final 2014-GC-111 de la commission d'enquête parlementaire (CEP) Poya¹

Discussion

Girard Raoul, président de la CEP. Il aura donc fallu deux ans à la commission d'enquête parlementaire (CEP) Poya pour rendre son rapport et ses conclusions. Pour certains, deux ans, c'est long. Pour les membres de la CEP, je vous rassure, cela a aussi été relativement long. Mais si cette durée peut apparaître grande, je dois tout d'abord et en préambule vous dire que la commission d'enquête parlementaire a fait le choix, comme les règles le lui permettent, de déroger à l'art. 2 al. 3 du décret du 12 juin 2012 qui précise que: «La commission devra également renseigner le Grand Conseil sur l'état définitif des surcoûts finals.» Il est apparu évident pour la CEP que notre rapport ne pouvait plus attendre et ne pouvait pas attendre le décompte final qui ne sera à disposition que dans de très nombreux mois. Par conséquent, la CEP relève qu'elle a clos son rapport sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2013.

Le maître d'œuvre a annoncé un montant de 211 millions de francs comme montant final. Ce chiffre tient compte d'une réserve de 5 millions de francs pour d'éventuels dépassements à venir. La CEP constate que cette réserve a bel et bien été en partie utilisée jusqu'au 31 décembre dernier et il en découle un risque que le montant de 211 millions de francs soit dépassé. La CEP clôt ses travaux, mais demande à la Commission des finances et de gestion (CFG) de suivre attentivement les dernières étapes du projet et de renseigner le Grand Conseil.

Je l'ai dit, deux ans de travaux, ce n'est pas rien. Entre les séances plénaires et les séances de sous-commissions, c'est l'équivalent de cinquante séances auxquelles les membres de la CEP ont été soumis. Au-delà de ces séances, la CEP a procédé à sept auditions et demandé l'appui d'un expert technique. Au final, les coûts engendrés par cette commission auront été de 240 000 francs. Comme je l'avais annoncé il y a une année maintenant dans notre rapport intermédiaire, ce coût ne dépasse pas les coûts des travaux menés par la CFG pour éclaircir les dépassements financiers de la H189. Le coût de la CEP est même inférieur de 30 000 francs aux coûts des travaux de la Commission des finances et de gestion de

l'époque. Nous avons donc sur ce point respecté les engagements que nous avions pris ici il y a une année maintenant.

Sans revenir sur l'ensemble de mes propos d'il y a un an, j'aimerais tout de même rappeler ici les bases de la méthode de travail que la commission d'enquête parlementaire a suivie. Nous avons toujours souhaité pouvoir donner des explications objectives au Grand Conseil, ainsi qu'à la population fribourgeoise. Pour y parvenir, la commission a établi de manière détaillée et précise les faits avérés liés à ce projet. Il en découle un document volumineux – 159 pages – qui figure dans l'annexe 1 de notre rapport. L'ensemble des faits qui sont décrits ici, avec les sources, avec les références, a été établi avec la plus grande prudence afin de ne pas baser nos conclusions sur des faits partiels. Au final, je constate que le Conseil d'Etat, qui a analysé avec minutie notre rapport, ne conteste aucun fait ni aucune référence de notre document, hormis une confusion entre les dates de diffusion et de parution des rapports d'état trimestriels. Tous les faits établis, datés et référencés ne sont pas contestés. A partir de là, nous pouvons être satisfaits par le résultat de ce document. Les conclusions que nous faisons maintenant sur ce projet Poya sont établis sur des faits avérés et non réfutés.

La première conclusion que je souhaite faire ici concerne les coûts supplémentaires. Il y a de très nombreuses lectures possibles de ces surcoûts et le Conseil d'Etat ne manque pas de les relever. Mais il y a tout d'abord les chiffres bruts: 120 millions de francs octroyés par la population fribourgeoise en votation populaire le 24 septembre 2006. Il y a ensuite le crédit complémentaire de 28 millions de francs voté par ce Parlement au début de l'année 2010.

En additionnant ces deux montants et en les comparant avec le montant final annoncé, le dépassement qui apparaît est bien de 63 millions de francs. Ce montant doit bien sûr être affiné puisqu'il ne tient pas compte du renchérissement, des modifications de taux de TVA et d'une marge de précision. Cependant, il faut bien imaginer que c'est ce montant brut que retient en premier lieu la population.

La CEP a fait plusieurs versions de calcul du dépassement en tenant compte des divers éléments que je viens de citer. En prenant une marge de 20% – j'insiste: de 20% – de précision, marge qui pourrait se justifier dans un tel chantier, le dépassement effectif ne serait alors plus que de 15,5 millions de francs. Bien sûr, comme cela, ce chiffre apparaît comme raisonnable. Il l'est certainement. Il pourrait l'être surtout si l'information sur ce degré de précision avait été donnée lors de l'établissement des messages. Il n'en a rien été. Au contraire, en prévoyant une marge de précision dans les demandes de crédit elles-mêmes, le canton de Fribourg aurait pu tabler sur un subventionnement fédéral plus conséquent. La CEP a calculé le manque à gagner des subventions et arrive à un montant de 24,5 millions de francs. Le Conseil d'Etat relève qu'il s'agit, sur ce dossier Poya, plus de sous-estimations du projet que de surcoûts. Cette position peut se tenir. Cependant, ces sous-estimations du projet ont engendré un manque de subventions conséquent. Dès lors, la distinction entre des surcoûts et des sous-estimations apparaît comme superflue. La canton payera plus cher la facture finale de cet

¹ Rapport pp. 1332ss.

ouvrage, sa part étant plus importante de 24,5 millions de francs que cela aurait dû être si le travail de base avait été plus abouti.

Les conclusions de la CEP sur le crédit initial de 120 millions de francs demandé en 2006 sont sévères. La demande de crédit a été réalisée sur la base d'un avant-projet, un avant-projet bâclé dont l'estimation des coûts a varié de manière tout à fait spectaculaire dans la conception du projet. On tablait tout d'abord (à la mi-octobre 2005) sur un projet à 135 millions de francs – le montant annoncé à la Confédération; puis il est passé en dessous des 120 millions de francs à la fin de ce même mois d'octobre 2005 pour repasser la barre des 130 millions de francs moins d'un mois après. Au final, le montant arrêté en avril 2013 sera celui de 120 millions de francs et la CEP n'a pas d'autres explications à ces balbutiements que la précipitation dans laquelle ce projet a été mené.

Durant cette même période – l'exemple est encore plus parlant –, les variations de l'estimation des coûts concernant le réaménagement de la route de Morat sont encore plus éloquentes. Ce réaménagement est passé de 25 millions de francs à 10 millions de francs entre l'automne 2005 et le début du printemps 2006. Cette dernière variation démontre bien l'approximation des chiffres annoncés à cette période.

La CEP reconnaît toutefois que ce projet a dû être mené rapidement pour obtenir le soutien de la Confédération, puisqu'il fallait que les travaux débutent avant la fin de l'année 2008 pour obtenir les subventions attendues. Il n'en demeure pas moins que le Conseil d'Etat aurait dû prendre des marges de manœuvre suffisantes ou du moins communiquer sur l'état du projet proposé. Il aurait surtout dû optimiser son organisation dans le projet.

Car s'il y a un reproche que l'on peut faire, Mesdames et Messieurs, c'est bien celui de l'organisation lacunaire du projet dans ses premières phases. L'expert technique a démontré, et ceci a été confirmé lors des auditions, que le maître de l'ouvrage était sous-doté en personnel. Le chef de projet n'avait pas suffisamment de disponibilités pour le pilotage de l'ouvrage. Une disponibilité de 100% aurait été nécessaire. A partir de 2009, la situation s'est améliorée légèrement, mais la disponibilité du chef de projet dans le dispositif voulu par le maître de l'ouvrage était toujours insuffisante. D'ailleurs, l'audit 2008 réalisé par Emch+Berger a relevé des lacunes importantes dont a souffert l'organisation du projet entre 1996, les prémisses, et la mi-2008. C'est seulement après la mise en place d'une organisation plus performante suite à cet audit que la situation s'est améliorée. La CEP relève qu'en octobre 2007, l'ancien ingénieur cantonal a quitté son poste de travail avec effet immédiat et qu'en novembre de cette même année, l'ancien chef de projet de la H189 et du projet Poya a été suspendu de ses fonctions. Le manque de personnel au niveau du maître de l'ouvrage s'est fait ainsi encore plus ressentir.

Indépendamment de cela, le projet était trop important pour qu'un seul collaborateur puisse assumer la tâche de chef de projet à côté de ses obligations courantes. Au contraire, durant une certaine période, M. Christophe Bressoud a même dû poursuivre deux grands chantier, la H189 et le pont de la

Poya, en parallèle comme chef de projet. Cette situation était intenable, d'autant plus intenable que le projet Poya n'avait pas été lancé avec toutes les qualités requises. Et le maître de l'ouvrage avait été averti de cette situation, de cette situation de difficultés importantes rencontrées. Au printemps 2009, en séance du CoPil, M. André Magnin, ingénieur cantonal, relayait une proposition faite par M. Bressoud de geler les mises en chantier afin de permettre aux ingénieurs de rattraper leur retard. Le CoPil va refuser cette proposition et, pourtant, le signal d'alarme avait été déclenché.

La prise de conscience par le canton de la nécessité d'augmenter les ressources humaines et de modifier l'organisation est arrivée à un moment où les travaux étaient déjà bien avancés. L'efficacité d'un recrutement de personnel aurait été plus grande si elle était arrivée plus tôt.

Au-delà de l'organisation même du maître de l'ouvrage, la CEP a constaté des dysfonctionnements dans la collaboration avec le groupe d'ingénieurs MPP. L'expert technique a relevé qu'il reste un doute quant à la compréhension du cahier des charges du groupe d'ingénieurs et du maître de l'ouvrage. Selon le maître de l'ouvrage, le groupe d'ingénieurs avait un mandat de planification générale, alors que le groupe lui-même ne semble pas avoir interprété sa tâche comme relevant d'un mandat de planification générale. Cet imbroglio explique pourquoi la coordination des interfaces entre les différents domaines ou lots n'était pas clairement établie dans tous les détails. Le fait que la situation où aucun contrat n'était signé entre MPP et le maître de l'ouvrage est sans aucun doute un élément qui renforce cette mauvaise compréhension entre les deux partenaires.

Au-delà des prémisses et du premier crédit de 120 millions de francs, la CEP a analysé de manière précise les conditions dans lesquelles le crédit complémentaire voté en février 2010 dans cette salle a été élaboré.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la commission a été surprise de la situation dans laquelle ce projet a été élaboré. Tout d'abord, cette modification du projet lié au passage en dénivélé du carrefour St-Léonard a fait apparaître des divergences de vue au sein même du Conseil d'Etat. Le fait que les deux Directeurs successifs de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ne partagent pas la même vision sur cet élément précis, mais très important, du projet laisse douter de la bonne transmission du dossier.

La deuxième surprise à laquelle la commission a été confrontée est celle de la qualité du projet ayant servi pour la préparation du message du Conseil d'Etat. Alors que l'audit 2008, mené par l'Inspection des finances, préconise que ces messages soient désormais préparés sur la base de projets définitifs, ce n'est pas un projet définitif qui servira de base à la demande de crédit de 28 millions de francs. L'établissement des faits élaboré par la CEP démontre en une vingtaine de pages que le message du Conseil d'Etat a été élaboré sur un projet qui n'était pas abouti selon les règles souhaitées. Alors que de nombreux parlementaires se sont à l'époque inquiétés de cette situation, il n'a jamais été dit clairement qu'il ne s'agissait pas d'un projet définitif.

Le message relatif au crédit d'engagement additionnel de 28 millions de francs pour les travaux de la galerie souterraine St-Léonard a été approuvé par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2009. Bien que le message indique un degré de précision de 15%, il affirme qu'il se trouve en fin de phase «projet d'ouvrage». En fait, selon un expert externe ayant dû se pencher avec vigueur sur le dossier à l'époque, il s'agissait d'un projet d'ouvrage partiel. La marge de précision était plutôt de 20%.

Au final, le projet de l'ouvrage, selon la norme SIA 103/2003, ne tombera que treize mois plus tard, le 22 décembre 2010. Nous sommes dix mois après la décision du Grand Conseil. Et selon ce projet d'ouvrage, le crédit qu'il aurait fallu demander n'est plus de 28 millions de francs, mais bien de 31 710 000 francs, soit 3 710 000 francs de plus qu'un an auparavant. La commission d'enquête, à la vue de ces chiffres, a comparé le montant de ce projet définitif à celui du référendum financier obligatoire en 2010. En l'espèce, on se trouve donc à 39 208 francs de la limite référendaire; en dessous de cette limite, je vous rassure. La marge est faible, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce que l'on peut dire, par contre, c'est que cette infime marge n'était pas détectable treize mois plus tôt. Cette constatation ne peut que laisser la CEP avec de nombreuses interrogations quant à ce crédit complémentaire.

Dans un autre registre, et pour répondre à son mandat, la CEP a analysé la problématique des éléments naturels et des problèmes géologiques rencontrés lors de l'exécution des travaux. A maintes reprises, les dépassements financiers ont été expliqués par les «surprises géologiques» que le maître de l'ouvrage a rencontrées durant les travaux. Toutefois, la CEP a constaté que la qualité et la quantité des sondages du sol de fondation ont été bonnes et suffisantes. Les conclusions tirées par les ingénieurs du projet ont été correctes selon le point de vue des géologues. Des sondages supplémentaires n'étaient ainsi pas nécessaires, respectivement n'auraient pas apporté une plus-value. Le manque d'homogénéité du sol de fondation était connu et mentionné dans tous les rapports géologiques. On devait s'attendre à des incertitudes, en particulier en ce qui concerne la réutilisation des matériaux de remblayage ou la résistance du sol de fondation et d'ancrage. Le maître d'ouvrage devait être conscient des risques et devait les prendre en considération dans ses plans financiers, ainsi que dans sa planification. La CEP constate donc que le projet a rencontré des difficultés géologiques, des difficultés auxquelles on devait s'attendre et que l'expression «surprises géologiques» ne convient pas et ne doit pas être utilisée.

Le Conseil d'Etat, aujourd'hui, parle plus de mauvaises estimations que de surcoûts. En ce sens, il admet qu'il ne s'agissait pas de surprises, mais de difficultés qui devaient être quantifiées et prévues. Sur ce sujet des difficultés géologiques, ainsi que sur d'autres difficultés rencontrées, la CEP se dit extrêmement surprise qu'à l'époque, aucune analyse des risques n'ait été menée sur un tel projet.

Avant d'en venir aux recommandations que souhaite émettre la CEP, je souhaite relever ici que l'on ne peut pas honnêtement soutenir que les travaux de la commission n'ont pas amené de nouveaux éléments fondamentaux. Je ne citerai que

trois exemples: il n'a jamais été rendu public que le responsable du projet avait alerté le CoPil en 2009, avait demandé un gel du chantier de six mois pour remettre le projet sur les rails. La situation était grave et les instances politiques en étaient averties. Il n'a jamais été rendu public les divergences d'opinion de deux Directeurs successifs sur un élément aussi crucial que le carrefour St-Léonard. Et finalement, qui, ici dans cette salle, en février 2010, pouvait imaginer à l'époque s'exprimer sur un crédit complémentaire dont le devis final n'allait tomber que dix mois plus tard? Et qui savait que le montant devisé allait s'approcher à quelque 40 000 francs du montant du référendum financier obligatoire?

Je pourrais ici continuer la liste, mais je considère qu'il est plus important encore que nous vous transmettions quelques recommandations pour les projets futurs d'envergure que pourrait mener le canton de Fribourg:

- > les demandes de crédits doivent se faire sur la base d'un avant-projet abouti, qui permet une précision des coûts de l'ordre de 10%. En faisant la demande de crédit, la population, respectivement le Parlement, doivent être suffisamment informés sur le fait que les calculs des coûts estimés contiennent des facteurs d'imprécision et que les coûts peuvent être plus élevés à la fin des travaux si certains risques répertoriés se réalisent ou si les besoins ou paramètres sur lesquels le maître d'ouvrage n'a aucune influence – par exemple, des modifications légales – doivent changer;
- > pour des projets futurs de grande ampleur, il faut prévoir des réserves suffisantes pour des modifications de projet, ainsi que pour les imprévus ou les risques répertoriés. Une analyse complète et approfondie des risques est aussi indispensable dans la genèse d'un projet;
- > pour des projets futurs d'une telle ampleur, il faut veiller à ce que le chef de projet du maître d'œuvre puisse se consacrer pleinement au projet, soit avec un taux d'occupation de 100%. Les mesures adéquates doivent être prises pour que ses tâches courantes soient reprises par d'autres collaborateurs. Si nécessaire, le recrutement du personnel adéquat ou d'un mandataire externe pour cette tâche doit être entrepris suffisamment tôt. A ce titre, la CEP souhaite recommander tout particulièrement l'engagement d'un chef de projet à durée déterminée. Le coût de cet engagement devrait être prévu dans le devis du projet;
- > les tâches entre les différents intervenants doivent être déterminées suffisamment tôt et d'une façon précise, en particulier entre les ingénieurs et le maître d'ouvrage. De meilleurs échanges entre chefs de service sont également souhaitables pour atteindre un suivi professionnel des finances. Le suivi financier du Service des bâtiments est un bon exemple à suivre en la matière, selon la commission d'enquête parlementaire;
- > la CEP estime qu'une stabilité et moins de changements au poste de Directeur de la DAEC ne peuvent qu'être, en l'état, un gage de suivi des dossiers et de sérénité au sein de la Direction toute entière;
- > une structure d'organisation doit être étudiée au sein de l'Etat pour le suivi de grands projets. Il s'agit tout

d'abord de mettre en place un contrôle de qualité des grands projets. Le Grand Conseil lui-même doit mener une réflexion pour trouver la meilleure méthode pour suivre et accompagner de tels projets. Il faut tout d'abord analyser la meilleure méthode pour qu'un CoPil puisse transmettre toute l'information nécessaire au Parlement. A notre sens, la composition et les missions des CoPil doivent être redéfinies. Sans faire de conclusions hâtives, – j'insiste, sans faire de conclusions hâtives –, la CEP propose que le Grand Conseil envisage de séparer la Commission des finances et de gestion en deux entités différentes, comme cela se pratique dans d'autres cantons.

Voilà, Mesdames et Messieurs, avec ces recommandations, la commission d'enquête parlementaire remet son rapport au Grand Conseil. J'aimerais soulever ici que cette commission parlementaire, dans sa dernière séance, a approuvé ce rapport à l'unanimité des membres présents. Pour ce Parlement, pour la population fribourgeoise, il était important que le rapport adopté ne souffre pas d'interprétation différente; il n'en est pas le cas ici.

Je remercie tout particulièrement tous mes collègues pour leur travail, leur dévouement et pour avoir compris l'importance de pouvoir vous délivrer un rapport complet et soutenu par tous.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich werde in meinen kurzen Ausführungen nicht auf den Bericht des Staatsrates zum Schlussbericht der PUK Stellung nehmen, denn sein Inhalt gleicht einer Reaktion eines Primarschülers, der die Korrekturen seiner Arbeit von seinem Lehrer nicht verstehen will. Zudem ist er inhaltlich und materiell mit Fehlern und Lücken behaftet.

Es gibt aus meiner Sicht vier Hauptgründe, die zu Mehrkosten und zeitlichen Verzögerungen geführt haben. Die effektiven Mehrkosten: Der Präsident hat es erwähnt, aus baurechtlicher und finanzieller Sicht betragen diese 91 Millionen Franken, also 43 Prozent über dem Kostendach von total 211 Millionen Franken. 63 Millionen Franken, noch zusätzlich die 28 Millionen Franken als Zusatzkredit für die Unterführung St. Leonard. Der Bund hätte, der Präsident hat es erwähnt, bei ausgereichtem Projekt also 105,5 Millionen Franken – einen zusätzlichen Betrag von 24,5 Millionen Franken – gesprochen.

Welches sind die Hauptgründe? Der erste Grund ist das Kreditgesuch. Das Kreditgesuch basierte auf einem unausgereiften, finanziell und baulich nicht bereiten Vorprojekt. Weitere Ursachen sind die Projektänderungen während der Projektführung und die Geologie. Wir sprechen von Schwierigkeiten und nicht von Überraschungen, denn die Überraschungen waren nicht vorhanden, beziehungsweise die Beschaffenheit des Bodens war bekannt. Zudem waren die Meinungsverschiedenheiten der beiden ehemaligen Amtsdirektoren in Bezug auf die Projektführung alles andere als förderlich.

Dritter Punkt: Der Zeitpunkt aufgrund der Fristen. Aufgrund des Zeitdruckes wurde keine ausreichende Risikoanalyse vorgenommen. Die Organisation war ungenügend beziehungsweise dem Projekt nicht angepasst. Alle Beteiligten arbeiteten nach bestem Wissen und Gewissen, wie wir es schreiben. Das heisst für mich, sie waren schlachtweg nicht fähig beziehungsweise, sie hatten nicht die nötige Kompetenz dazu.

Vierter und letzter Punkt: Das Vertragswesen. Baubeginn, wie es der Präsident erwähnt hat, ohne rechtsgültige Verträge. Gelten denn die Offerten als Vertragsbasis? Es bestanden keine Pflichtenhefte. Wie verhält es sich mit allfälligen zukünftigen Nachforderungen seitens der Planung, seitens der Ingenieure und seitens der Unternehmen? Und wie lässt sich der Staatsrat bei solch anspruchsvollen Vertragswesen beraten?

Ziel des Berichtes: Der Staatsrat soll daraus die entsprechenden Konsequenzen und Lehren ziehen, analog zur Umfahrungsstrasse in Bulle. Es soll für die Zukunft eine Planungs- und Realisierungssicherheit gewährleistet werden. Drittes und letztes Ziel aus meiner Sicht ist, dass der Staatsrat und damit auch der Grosse Rat in der Bevölkerung wieder Vertrauen schaffen kann, denn das Vertrauen ist im Moment stark strapaziert.

Welches sind die Gründe und Ursachen für eine Kostenexplosion bei Grossprojekten? In der Praxis – und dies wird von der Lehre auch so übernommen – spricht man von sieben Hauptgründen, weshalb es bei Grossprojekten zu Kostenexplosionen kommen kann. Wir sind überrascht, dass der Staatsrat vor Baubeginn nicht die nötigen Abklärungen vorgenommen hat und sich bei der Projektplanung nicht auf Expertenwissen gestützt hatte. Von diesen sieben Hauptgründen treffen nachweislich deren vier auf das Projekt Poyabrücke zu. Erstens: eine unrealistische Terminplanung, zweitens: mangelnde baubegleitende Planung und Fehlen einer detaillierten Ausführungsplanung, drittens: unrichtige Kostenermittlungen und viertens: späte Nutzerwünsche (Unterführung St. Leonard). Alle diese Ursachen sind hinlänglich bekannt und entsprechende Gegenmassnahmen existieren. In diesem zentralen Bereich hat des Staatsrat nach meinem Dafürhalten völlig versagt.

Ein Wort noch zur politischen Situation: Ich habe letzte Woche die Mitteilung unserer lieben FDP gelesen, es seien Resultate linker und rechter Zwängerei und populistisch. Ja meine Damen und Herren Ratskollegen von der FDP: Sind Sie denn gegen die Transparenz? Bei der Abstimmung seinerzeit über die Einsetzung einer PUK haben Sie Nein gestimmt. Aber ihre beiden Mitglieder, Grossräte aus Ihrer Fraktion, haben innerhalb der PUK hervorragend mitgearbeitet – Chapeau und danke – und in der Mitteilung sagen Sie, das Resultat sei nicht verständlich und unnütz. Ihr Amtsdirektor ist in diesem Zusammenhang ja nicht betroffen, sondern es sind andere Vorgänger, die davon betroffen sind.

Konsequenz aus meiner Sicht: Wenn Sie, meine Damen und Herren von der FDP, so weiter politisieren, werden Sie Ihren politischen Niedergang auch im Kanton Freiburg nur noch

beschleunigen. Im Programm zur Einladung zur dieser Session vermisste ich den Regierungsvertreter. Ich gehe davon aus, dass dies, da heute ja alle Staatsräte und Staatsrätinnen vertreten sind, der Staatsratspräsident heute persönlich übernehmen wird.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre du CoPil «Pont de la Poya et galerie souterraine St-Léonard».

Il y a deux ans, le Grand Conseil a pris la décision d'instituer une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur les raisons des dépassements de crédits liés à la réalisation du pont de la Poya et de la nouvelle galerie souterraine St-Léonard. Le Grand Conseil a ainsi indiqué six axes sur lesquels la commission devait instruire son enquête, soit:

- > analyser l'évolution des coûts liés aux dépassements. Il faut le rappeler, le CoPil et la CFG le font plusieurs fois par année, effectivement quatre fois par année;
- > apprécier les choix opérés. Le CoPil le réalise également quatre fois par année;
- > analyser la question des éléments naturels. Ce sont les études techniques; ce sont les mandataires mandatés par l'Etat qui effectuent ce travail, soutenus par les services cantonaux;
- > évaluer les processus de travail de décision. C'est la compétence du Conseil d'Etat;
- > déterminer les éventuels manquements;
- > clarifier les responsabilités politiques.

A la lecture de ce rapport, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique – qui, je le rappelle, n'a jamais été favorable à la création de cette commission, création liée à un esprit partisan et à une union ponctuelle de partis aux intérêts souvent divergents – estime, comme il le pensait déjà en juin 2012, que le résultat sera décevant, et il est décevant. Et les recommandations, déjà toutes, pour la plupart, appliquées, sont bien sûr inacceptables. Avec la dépense de près de 250 000 francs, certainement bien au-delà avec les effets collatéraux, les recommandations finales sont totalement insignifiantes.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique rappelle que le Grand Conseil a accepté le postulat PDC Siggen/Schoenenweid couvrant déjà l'ensemble des axes étudiés par la commission d'enquête. Le rapport N°40 qui a suivi, élaboré par le Conseil d'Etat, donne toutes les réponses souhaitées aux questions finalement légitimes tant de la population que des députés. Donc, il y a une année, les réponses détaillées étaient connues.

Quelles sont les véritables nouvelles informations apparaissant dans ce rapport? Quasiment aucune. La commission admet que le coût effectif à la date de remise du rapport de la réalisation d'un tel projet est dans la limite tolérable, selon l'expert technique – page 17 – puisqu'en valeur nominale pure, en tenant compte des différents éléments comme le renchérissement et autres, le dépassement théorique ne devrait être que de 15 millions de francs; ce qui est tout à fait tolérable pour une telle réalisation hors normes.

Au sujet des difficultés géologiques, force est de constater que la commission n'en a décelé aucune autre. Je cite: «Les difficultés géologiques, ainsi que leur impact lors de la réalisation du projet, étaient suffisamment connus.» Mais ils n'ont pas été pris en compte ou de manière insuffisante, ce qui a entraîné un différentiel financier regrettable – nous ne le contestons pas –, mais acceptable. La commission relève, en toute objectivité, qu'il n'est pas sérieux de penser qu'un tel projet puisse subir des modifications en cours de réalisation, surtout en raison de factures externes difficilement estimables sur plusieurs années. Nous sommes d'accord, d'où le nouveau message présenté par le Conseil d'Etat au sujet de la galerie souterraine de St-Léonard.

La commission ne relève aucune responsabilité aux différents membres du Conseil d'Etat ayant dirigé le projet durant sa phase initiale jusqu'à sa phase de réalisation. Un fait: pour obtenir les subventions fédérales de presque 60 millions de francs, les travaux devaient obligatoirement débuter avant la fin 2008. Tout a été mis en œuvre pour accélérer le projet afin de respecter ce délai très serré, impliquant que la demande de crédit a été faite sur la base d'un avant-projet – cela a été dit – et non sur la base d'un projet définitif, entraînant une sous-évaluation des coûts. Une meilleure optimisation des processus en 2006 et des ressources principalement humaines en adéquation avec le projet auraient certainement limité l'effet du coût; nous le savons également et nous le regrettons.

Les projets de cette envergure doivent faire l'objet d'une analyse plus affinée, permettant une évaluation des coûts avec une marge de plus ou moins 10%; c'est déjà appliqué depuis l'année 2009. Nous nous arrêtons à ces exemples, mais nous pourrions vous en fournir des supplémentaires.

La commission n'apporte pas de faits nouveaux inconnus à ce jour, faits dont la connaissance nous a déjà été fournie en temps utile soit par le Conseil d'Etat, soit par les différentes commissions techniques liées à ce projet, le CoPil et la Commission des finances et de gestion. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique – je tiens à le préciser – ne remet pas en cause les membres de la commission d'enquête parlementaire, mais la commission elle-même. Les membres de la commission ont effectué leur travail. Ils n'ont fait que constater ce qui existait déjà ou ce qui était connu. Dès lors, le groupe justifie pleinement le refus initial qui a été fait en juin 2012. Le groupe se questionne sur le bien-fondé d'un tel engagement financier pour arriver à un tel résultat. C'est un gâchis financier annoncé et cela dès juin 2012. Le groupe relève le courage politique du Conseil d'Etat, du collège en entier, d'avoir lancé ce projet en 2006. Quelle fierté de Fribourg d'avoir pu mener ce projet, déjà un symbole de l'innovation technique de Fribourg. Le groupe félicite également M. André Magnin, ingénieur cantonal, et M. Bressoud, ici présent, chef de projet, d'avoir mené à travers les difficultés techniques cette réalisation grandiose.

La Présidente. Monsieur le Député Schoenenweid, je vous demande de conclure.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique déplore encore les

affirmations gratuites et sans fondement apparaissant dans le résumé du rapport quant aux doutes de la bonne transmission des dossiers entre deux conseillers d'Etat. Nous pensons, du point de vue de notre groupe, que cela vise les deux conseillers d'Etat démocrates-chrétiens. C'est gratuit et inacceptable à nos yeux. La qualité de la politique fribourgeoise, c'est avant tout une éthique morale qui nous permet de renforcer nos institutions. Jeter des doutes sur nos deux conseillers d'Etat n'est pas acceptable. Le groupe conteste également fermement le coût de 63 millions de francs; c'est une pure invention.

En résumé, coup de chapeau au Conseil d'Etat et aux Services cantonaux, ainsi qu'aux différentes commissions techniques, au CoPil, d'avoir accompagné et mené à bien ce projet et carton rouge à la commission d'enquête. Et que ce rapport rejoigne au plus tôt les Archives cantonales. Notre souhait: que nous fêtons ensemble l'inauguration du pont le 10 octobre 2014.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs dont certains membres ont réalisé des travaux du projet Poya et, bien entendu, également membre de la commission d'enquête parlementaire. J'ai pris un carton rouge; j'aimerais savoir si je suis suspendu à la prochaine session?

La CEP a rendu son rapport. Le groupe libéral-radical l'a analysé avec intérêt bien sûr, comme chaque groupe parlementaire. Chacun a fait sa propre lecture, probablement partielle, car je suis quasiment certain qu'aucun d'entre vous dans ce Parlement – parce que nous, à la CEP, on a bien sûr lu tous les documents – n'a lu les quelque 250 pages de ce volumineux document; mais ce dont je suis sûr, c'est que tout le monde a tiré ses propres conclusions, qui auraient été les mêmes sans le rapport de la commission d'enquête parlementaire. J'ai lu, entendu les commentaires suivants: «Résultat nul, incomplet; responsabilités pas établies; Pierre, Jacques et Jean n'ont pas été auditionnés; rien de nouveau; le Conseil d'Etat est fortement mis en cause; la CEP n'a pas tenu compte des changements opérés en cours de route; le résumé du rapport est incomplet; le dépassement n'est pas de 65 millions de francs, etc.» Ces réflexions sont-elles justes? La déception des groupes parlementaires et partis est-elle justifiée? Oui et non. L'échec était tout simplement programmé et le groupe libéral-radical l'avait prédit il y a deux ans dans cette enceinte, lorsque nous avons décidé la création de cette commission. Notre groupe était quasiment unanime à dire: inutile.

La CEP Poya a rempli sa mission, elle a bossé dur. Malheureusement, son travail coûteux n'était pas nécessaire, car les éléments relevés par la commission d'enquête étaient déjà connus pour la plupart. Il y a deux ans, dans cette enceinte, je disais, au nom du groupe libéral-radical: «Si l'on avait dépensé des centaines de milliers de francs d'études complémentaires pour affiner les coûts, nous aurions perdu les 50 millions de francs de subventions de la Confédération parce que le vote populaire serait intervenu trop tard par rapport aux exigences de l'OFROU. On aurait également demandé une commission d'enquête parlementaire pour déterminer les responsabilités d'un tel échec.»

Chers collègues, ce qu'il faut retenir en priorité de ce rapport, c'est que le Service des ponts et chaussées n'était pas organisé, avant 2008, pour mener en parallèle deux grands projets comme la H189 et le projet Poya. Les forces de travail n'étaient tout simplement pas suffisantes pour conduire avec succès les projets en question. La pression du temps mise par la Confédération liée à l'obtention des subventions est l'un des éléments clés de cette non-précision des coûts. Enfin, la précision des devis de plus ou moins 20% pour l'établissement du budget mis au vote populaire n'a pas fait l'objet d'une analyse de risques suffisante et d'une prudence de rigueur. Lorsque le Conseil d'Etat a pris conscience de la problématique, il a procédé à de nombreuses corrections. Il a d'abord engagé, au milieu de 2008, un nouvel ingénieur cantonal en la personne d'André Magnin. Ce dernier a rapidement mis en place une structure de conduite de projets performante et professionnelle. Il a nommé un chef de projet, juste avant le début des travaux, en la personne de Christophe Bressoud. Dès leur nomination, ces deux serviteurs de l'Etat se sont engagés sans compter pour conduire avec efficacité ce projet titanique. Ils ont hérité d'une situation catastrophique, mais ils ont réussi, avec le soutien du Conseil d'Etat et du comité de pilotage (CoPil), à réaliser cet ouvrage magnifique que nous inaugurerons au mois d'octobre prochain. Je pense que tout le monde sera présent, bien sûr. Si l'on tient compte, aujourd'hui, de la précision du devis lors du vote populaire, de la modification du projet décidée par notre Parlement, des variations économiques, le dépassement s'élève à 15,5 millions de francs, soit 10,47% du budget initial; pas de quoi nommer une commission d'enquête parlementaire; tout au plus un problème de communication, d'interprétation, mais, il est vrai, aux conséquences graves en termes de crédibilité.

Malheureusement, les citoyens fribourgeois ne liront pas notre rapport, le rapport de la commission d'enquête parlementaire. Ils ne retiendront que l'interprétation des médias, des partis, mais surtout un dépassement faramineux; c'est malheureux. On est toujours plus intelligent après. Si nous avions pu tout savoir, le budget voté par le peuple fribourgeois aurait été de 211 millions de francs, le prix juste pour cette extraordinaire réalisation. Bravo aux ingénieurs, bravo aux entrepreneurs, bravo au personnel du Service des ponts et chaussées pour le résultat final. Soyons fiers de cette réalisation. Il y a quarante et un ans, un pont autoroutier de 350 mètres, en construction, s'écroulait dans le canton de Neuchâtel, à Valangin. On ne trouve quasiment rien dans les archives sur cet événement et plus beaucoup de monde s'en souvient. Je l'ai appris il n'y a pas longtemps. Vous trouvez juste quelques photos sur Internet; c'est relativement impressionnant et je vous invite à aller voir. Dans ce cas, peut-être une CEP aurait-elle été justifiée. Les enseignements de ce couac du projet Poya ont été tirés. Alors oublions cet épisode difficile pour l'image de notre canton et regardons maintenant devant nous pour réaliser avec succès les projets futurs. Je remercie la CEP pour son rapport.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Beaucoup de choses ont été dites au sujet de ce dépassement de coûts de 63 millions de francs du pont de la Poya. Le Conseil d'Etat parle de surcoûts, la CEP de coûts supplémentaires. Je n'aurai pas cette sagesse

et je parlerai, moi, du deuxième plus gros scandale financier que le canton ait connu après les 78,5 millions de francs de la H189.

Sur les détails, sur les variations de 25 à 10 millions de francs pour le réaménagement de la route de Morat, sur les problèmes géologiques, tout a été dit. Sur l'absence de gestion du projet, l'organisation défaillante, le fait qu'il n'y avait aucun pilote dans l'avion et l'absence de leadership du Conseil d'Etat, tout a été dit. Les mêmes erreurs faites en 2010, lors de l'octroi du crédit complémentaire de 28 millions de francs, et où on découvre à la fin qu'on aurait dû demander 32 millions de francs, à la limite du référendum obligatoire, et imaginer déjà toutes les erreurs qui avaient été faites jusqu'à cette date, tout cela a également déjà été analysé.

A mon avis, trois points essentiels sont à retenir. Le premier, relevé par la CEP, ce sont les multiples changements à la tête de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: M. Lässer durant sept ans, M. Vonlanthen durant deux ans et demi, M. Godel durant cinq ans et, maintenant, M. Ropraz depuis trois ans. Mais d'après vous, Messieurs, est-il possible de gérer une Direction aussi importante, avec des projets qui portent sur cinq, dix, quinze, vingt ans, avec de tels changements? Pourquoi ne voulez-vous juste pas vous occuper de cette Direction sur le long terme? M. Godel, à son arrivée en 2006, avait pourtant dit: «Je prends cette Direction, je fais la lumière sur la H189 et j'assure la transparence sur le pont de la Poya.» Avec la H189, un travail a été fait; pourquoi ne pas le continuer avec le pont de la Poya? Et, en cas de changement à la tête de la DAEC, pourquoi a-t-on assisté à ce point à une absence de communication? Comment est-il possible que M. Vonlanthen veuille le passage en surface et que M. Godel, son successeur, lui, estime le passage en souterrain nécessaire? Mais, à l'heure des réponses, il faudra voir justement qui peut effectivement expliquer ce qu'il en est, si tant est qu'on ose l'expliquer.

Pourquoi ne pas avoir tiré les leçons du passé? L'Inspection des finances avait analysé, avant la Commission des finances et de gestion, les débats de la H189, mais aucune leçon n'a été tirée, ni appliquée. Effectuer une demande de crédits sur la base d'un avant-projet, il s'agit là d'une erreur qu'il est difficile d'admettre. Ne pas refaire pourtant deux fois les mêmes erreurs aurait été vraiment plus simple et cela aurait démontré plus de prudence.

Le deuxième point qui m'effraie est le suivant: comment, aujourd'hui, ne pas s'occuper de cette Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui hurle au secours, cela après tous les scandales (H189, Poya, Farmwood, les plans d'aménagement des communes, les questions de procédure)? Pourquoi ne pas prendre enfin les choses en main? M. Ropraz a bien compris le problème avec une puissante communication ces derniers jours. Mais ce que veulent les Fribourgeois, ce n'est pas un écran de fumée, mais de vraies mesures, un mandat externe qui donnera ses conclusions dans six mois; mais la DAEC n'a pas encore appliqué toutes les mesures proposées par le SPO en 2010. Abandonner un logiciel, avoir un gardien du temps, ce sont des mesurettes. Quatre postes. De quelle manière veut-on les attribuer? Celui

du budget 2015, éventuellement du budget 2016 et ensuite lors des départs naturels de la DAEC? Mais, M. le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, Mmes et MM. les Conseillers d'Etat, vous faites fausse route lorsqu'il s'agit de régler un problème de personnel, notamment le traitement des plans d'aménagement des communes; il ne faut pas attribuer dans le budget un poste par Direction sans savoir si elles en ont besoin ou pas, mais attribuer directement quatre ou cinq postes à la DAEC. Quand il s'agit de s'entourer de collaborateurs pour la communication, vous savez très bien où les trouver. Pour la mise en œuvre de la LAT, il ne faut pas traîner des pieds et marcher à reculons. Cinq ans, c'est un délai possible, pas une obligation. Vous pouvez aussi bénéficier des effets positifs de cette LAT avec la mise en œuvre immédiate, notamment de ces taxes pour la plus-value concernant les nouvelles mises en zone. Ne vous arrêtez pas non plus au seuil de 20%, mais augmentez-le de manière à avoir des revenus conséquents. A entendre pourtant parfois le Directeur de la DAEC, j'ai l'impression qu'il est encore en campagne contre la LAT, alors que celle-ci est en vigueur depuis plus d'un an. Quand on veut prendre les choses en main, on prend de vraies mesures. A l'époque, M. Ropraz, vous aviez le courage d'envoyer des policiers fribourgeois face à l'armée pour ne pas construire une antenne sur le Moléson. A l'heure actuelle, j'ai juste l'impression que cette conviction, que cette force de décision qui vous caractérisait vous a totalement abandonné.

Ceci dit, je ne peux pas m'empêcher de terminer sans parler du communiqué de presse, largement en dessous de la ceinture, faite par le groupe libéral-radical ou par son président ces derniers temps, qui a fait grincer des dents non seulement dans tous les autres partis, mais également dans son propre parti. On parle d'alliance contre nature. Mais, M. le Président, vous vous êtes abstenu lors du vote de cette commission d'enquête et certains de vos collègues du groupe libéral-radical ont voté oui à la constitution de cette commission. Elle aurait coûté trop cher? Elle a coûté moins cher que l'enquête faite par la Commission des finances et de gestion à l'époque de la H189. Inutile? Elle a permis de constater que le canton a perdu 24,5 millions de francs en financement de la Confédération en raison de la sous-estimation initiale. C'est peut-être justement ce manque de 24,5 millions de francs qui empêche le bon fonctionnement de l'Etat à l'heure où l'on sacrifie le salaire des fonctionnaires et où l'on coupe dans les prestations.

Pour M. Schoenenweid, il faut croire que tout n'était pas connu, puisque vous avez bien compris que le Conseil d'Etat a qualifié d'inacceptables certaines conclusions de la commission d'enquête. Force est donc d'admettre qu'il y avait donc de nouveaux éléments.

Quant au groupe socialiste, il estime que si une commission d'enquête permet au canton d'économiser 24,5 millions de francs, c'est chaque jour qu'il faudrait en créer une.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres de la CEP pour leur travail et leur sérieux, ainsi que pour leurs conclusions, quand bien même le Conseil d'Etat a un peu de

peine à les admettre. Cette fois-ci, il n'y a pas eu besoin de rapport de minorité pour compléter ce rapport.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Mon lien d'intérêts: je suis président du groupe de l'Union démocratique du centre du canton de Fribourg. A ce titre, je commencerai en disant que j'ai été assez surpris aussi du ton et du style du communiqué de presse de mon collègue, président du groupe libéral-radical, Castella. Cependant, finalement, je préfère en sourire, vu que lui-même ne s'était pas opposé à cette CEP et que son groupe politique n'était pas unanime.

Nous aurons un bel et magnifique ouvrage, personne ne va le nier. Malheureusement, le côté financier de cette œuvre est difficile à avaler pour les Fribourgeoises et Fribourgeois. Un projet prévu à 120 millions de francs va se terminer à plus de 210 millions de francs. C'est regrettable et le Conseil d'Etat porte une grande part de responsabilité sur la débâcle financière de ce projet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est satisfait du compte rendu et du rapport de la CEP. Ce dernier démontre et confirme que le projet n'était pas correctement conçu et, à partir de cette conception mal ficelée, que la coordination de l'organisation était simplement sans structures. C'était presque une organisation déficiente au départ. Ensuite, la situation s'est améliorée avec la présence d'un chef de projet à 100%.

Le carrefour souterrain de St-Léonard est l'exemple criant de ce projet mal ficelé. Dans un premier temps, il en était question. Puis cette idée de carrefour souterrain est abandonnée par le Directeur de la DAEC, puis ce carrefour est finalement repris par un autre Directeur de la DAEC. Le plus grave là-dedans, c'est que le flux piétonnier – cela figure dans le rapport – n'a pas été pris sérieusement en compte. Résultat, même si le coût de ce carrefour n'est pas un surcoût proprement dit, étant donné que voté par décret par le Grand Conseil, c'est quand même une modification à 30 millions de francs, dont 15 millions de francs de subventions fédérales dont nous ne voyons pas la couleur.

Le mandat des ingénieurs est aussi un élément que je ne peux pas passer sous silence. Il n'y avait ni contrat, ni cahier des charges précis. Au fil de l'évolution et des modifications du projet, on s'est retrouvé avec une Direction qui estimait que des moyens supplémentaires n'étaient pas nécessaires et des ingénieurs qui estimaient que ces modifications justifiaient des prétentions financières plus élevées que celles discutées initialement. On le voit dans le rapport, à un certain moment, personne ne savait trop où on en était entre les ingénieurs et l'Etat. Lorsque la CEP qualifie à un certain moment l'organisation de chaotique, je peux dire que ceci est encore gentil. Mon temps de parole ne suffirait pas pour commenter les manquements, par exemple la question de savoir pourquoi un chef de projet n'était pas à 100% sur le chantier dès le début ou encore les surprises géologiques qui n'en étaient pas.

La pression du temps n'est pas une excuse. Sans être spécialiste, il est évident que ce projet était immense et complexe. C'est dommage que le Conseil d'Etat n'ait pas apprécié cor-

rectement le volume de travail que représentait cet ouvrage et qu'il ait sous-estimé les moyens nécessaires à sa réalisation. Dès le début, avant même que les travaux ne débutent, le Conseil d'Etat n'a pas su apprécier et estimer les besoins nécessaires pour un tel ouvrage. De là découlent un avant-projet mal ficelé, des modifications en cours de chantier, des intervenants dans le flou et des rallonges financières. On peut jouer sur les chiffres. On peut jouer sur les terminologies de surcoûts, de coûts supplémentaires, etc. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, mais ce qui est clair, c'est que le coût total est de 90 millions de francs supérieur au montant voté en 2006 et ce qui est surtout important de savoir, et ce qui est certain, c'est que nous, Fribourgeoises et Fribourgeois, avons loupé 24,5 millions de francs de subventions fédérales.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Au nom du groupe Alliance centre gauche, je vais évoquer six points, trois points qui soutiennent le rapport de la CEP et trois qui vont au-delà. Les autres membres du groupe vont me compléter:

- > on ne veut pas s'immiscer, mais on était bien obligé. La prise de position de Conseil d'Etat est réellement décevante. Ce rapport aurait pu être une occasion de remise en question d'un fonctionnement défaillant. Le Conseil d'Etat «ne veut pas que le Grand Conseil entende s'immiscer encore davantage dans les activités opérationnelles». Justement, le Grand Conseil ne voulait pas le faire, mais il le fallait. Le Conseil d'Etat affirme qu'il avait pris toutes les dispositions dès 2008. Donc, pourquoi toutes ces mauvaises surprises en 2012, avec l'annonce de surcoûts en plus? Il était nécessaire de faire la lumière sur tous ces manquements. Je n'y reviens pas, parce que c'était déjà bien décrit combien la gestion était totalement insuffisante et les lacunes significatives dans le suivi des projets. Ce rapport ne doit pas servir à faire passer simplement des projets routiers avec des crédits plus hauts. Nous attendons surtout une meilleure vue d'ensemble sur les priorités en matière d'aménagement et de transport, car c'est sur ce niveau que se présentent aujourd'hui les plus grands problèmes;
- > les finances, avec 35 millions de francs qui nous manquent. Pour les coûts, le chiffres sont finalement assez clairs. Le projet coûte 91 millions de francs de plus qu'annoncé au peuple, 63 millions de francs de plus que les crédits votés et 35 millions de francs – non pas 31 millions de francs comme l'a calculé le Conseil d'Etat – de plus que les crédits, plus la TVA et le renchérissement. Ces 35 millions de francs de surcoûts injustifiables sont dus à la mauvaise gestion du dossier. Ce n'est pas un petit montant, mais des moyens qui manquent pour d'autres projets. Les 120 millions de francs étaient une promesse intenable au peuple, un chiffre totalement fantaisiste. Le Conseil d'Etat voulait faire le forcing, le Grand Conseil ne voulait pas se confronter à la réalité. Le crédit supplémentaire de 28 millions de francs était nécessaire pour corriger les pires erreurs du projet, mais de tels manquements de projection ne sont pas justifiables, surtout si l'on sait que le problème des flux de circulation à St-Léonard était déjà un point très discuté

- lors de la mise à l'enquête du projet quelques années auparavant;
- > ce n'est pas la faute à la géologie: la situation géologique difficile du secteur était connue. Le Conseil d'Etat, qui avait omis d'inscrire les réserves nécessaires dans le crédit, a jeté publiquement le discrédit sur les géologues qui avaient pourtant livré des rapports tout à fait corrects. Cela, c'est un geste ignoble du Gouvernement. Comme géologue, j'attendrais des excuses.

Neben diesen drei Punkten gibt es drei weitere, wo die PUK ihre Aufgabe viel zu eng definiert hat und damit die Chance vergeben hat, die Hintergründe zu erleuchten und gleichzeitig prospektiv zu wirken. Ich möchte an diesem Punkt auch sagen, dass ich persönlich den Bericht der PUK nicht unterstützt habe, sondern meine Enthaltung angekündigt habe. Leider konnte ich an der letzten Sitzung nicht teilnehmen. Darum drei zusätzliche Punkte zum PUK-Bericht;

- > eine Brücke, ein Tunnel und darum herum viele Probleme: Der Staatsrat behauptet, es habe keine Alternative zur Subvention durch den dringlichen Infrastrukturkredit gegeben. Das stimmt nicht. Das Poya-Projekt konnte ohne Zeitdruck im Rahmen des ersten Aggloprogramms realisiert werden. Eine seriöse Aggloplanung hätte statt 50 Prozent Subventionen nur für die Poyabrücke einen Subventionsansatz von 30 bis 40 Prozent für das gesamte Aggloprogramm gegeben, also mehrere hundert Millionen Franken. Kantons- und Gemeindebehörden haben dieses Programm fallengelassen, um die Poyabrücke durchzuboxen, und der Agglo sind dadurch Subventionen entgangen für sämtliche Projekte der Stadtplanung, des öffentlichen Verkehrs, der sanften Mobilität.

Der Staatsrat hatte die Wahl. Und er wählte ein überstürztes und unsorgfältiges Vorgehen. Wir werden 2015 eine neue Brücke haben und darum herum grosse, nicht gelöste Verkehrs- und Raumplanungsprobleme;

- > les responsabilités partagées: hélas, la CEP n'a pas voulu faire l'enquête sur la préparation initiale du projet. Sans minimiser la responsabilité des chefs de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions entre 2005 et 2011, il aurait quand même fallu rappeler dans quel état se trouvait ce projet avant 2005 avec des lacunes déjà visibles en 1999 et lors de la deuxième mise à l'enquête. Il fallait donc aussi auditionner M. Lässer, alors Directeur de la DAEC et qui, ensuite comme Directeur des finances, faisait pression pour limiter les crédits du pont de la Poya. Il fallait aussi auditionner l'ingénieur cantonal d'alors, M. Claude Morzier et le chef de projet, M. Jean-Bernard Tissot. On aurait pu avoir une meilleure compréhension de la culture du travail de la DAEC et du Service des ponts et chaussées, lequel s'est toujours comporté un peu comme un royaume spécial dans l'Etat. Le Conseil d'Etat, par sa gestion du dossier, et aussi certains chefs de service ont agi avec un mélange dangereux d'incompétence et d'arrogance. Lisant la réponse du Conseil d'Etat, je crains personnellement fort que cette époque n'est toujours pas révolue;

- > l'écran de fumée doit être levé: le dernier élément dont je regrette la quasi-absence est le rôle du CoPil. Ce CoPil n'a pas fait la transparence annoncée, mais a agi comme écran de fumée entre le Grand Conseil et le Gouvernement. Les députés membres du CoPil n'ont pas rempli leur rôle et ne peuvent pas le faire. J'aurais souhaité que la CEP critique ce modèle et en propose un autre pour responsabiliser le Grand Conseil. Celui-ci doit se faire informer directement par le Conseil d'Etat.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Si certains cultivaient les attaques personnelles, j'aimerais ici rappeler qu'il serait faux de m'adjuger la seule gloire et les seuls lauriers du communiqué de presse du groupe libéral-radical; derrière moi, il y a tout un parti. Je rappelle ici que si je ne m'étais pas abstenu il y a deux ans, on m'aurait reproché – on l'avait déjà fait – de tricher, de mentir, de vouloir cacher la vérité; ce qui a été dit tout à l'heure aussi.

Le 15 juin 2012, en effet, le groupe libéral-radical refusait à une écrasante majorité l'instauration d'une CEP tout en exigeant, M. Waeber, une transparence totale sur la sous-évaluation des coûts du projet.

Ce même jour, en effet, le parti libéral radical dénonçait par voie de communiqué de presse une course populaire aux dépôts d'instruments parlementaires coûteux pour le contribuable et négatif pour la sérénité des débats. En effet, plusieurs parlementaires, y compris au sein des formations qui ont déposé les requêtes, avaient dénoncé l'instauration de cette CEP: «Il n'y a pas de motifs sérieux, si ce n'est pour salir l'image du canton»; ou encore: «Certains députés veulent asseoir leur notoriété politique en jouant avec certains outils parlementaires.» En effet, après avoir pris connaissance d'un audit, d'un rapport de l'Inspection des finances, d'un rapport du Conseil d'Etat en sus des rapports réguliers au comité de pilotage, que pouvions-nous attendre d'une CEP? Rien ou pas grand-chose. Les doutes d'alors sont aujourd'hui vérifiés. Malgré une longue et coûteuse chasse aux sorcières, pas de coupables nommément cités, aucune révélation non connue, pas de malversations ou de malveillances, aucune volonté de tromper ou de mentir au citoyen; le résultat de la chasse aux sorcières est vide, alors que son coût est lourd et négatif pour l'image de notre canton. Que l'on s'entende bien, je ne reproche pas à la commission de ne pas avoir trouvé ce qui, en tout état de cause, n'existe pas. Je la félicite même pour son travail fouillé à charge du Conseil d'Etat. Il est par contre étonnant de voir que les principaux acteurs visés par la conduite du projet à ses débuts n'ont même pas été entendus. Ceux-ci ayant été licenciés depuis, ils ne présentaient peut-être plus d'intérêt politique. Et là, j'aimerais entendre le conseiller d'Etat en charge à l'époque, M. le Conseiller d'Etat Godel, sur les raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision – j'en suis sûr, il ne l'a pas prise à la légère –, motifs qui manquent dans le rapport, alors que c'est durant cette phase initiale que les processus ont failli et qu'il y avait lieu d'enquêter en priorité.

D'autre part, je regrette le manque d'objectivité du rapport, manque d'objectivité encore plus marqué dans le résumé et le communiqué de presse. Le Conseil d'Etat a subi un pro-

cès conduit avec une instruction uniquement à sa charge. Il est regrettable que les faits à sa décharge n'aient jamais été instruits. Un procès équitable aurait été nécessaire pour que le peuple puisse se faire une image réelle de la situation. Le peuple avait le droit à toute la vérité; il n'en a reçu qu'une part. Le contrat initial de la CEP envers la population n'a pas été tenu.

D'autre part, la commission se permet d'émettre des recommandations déjà mises en vigueur et publiées par le Conseil d'Etat sans même en référer; je ne peux que déplorer ce manque de fair-play. Je regrette enfin le fait qu'en ne mentionnant pas clairement les personnes concernées par les reproches, elle instaure le doute sur des personnes innocentes. Ainsi, alors que nous avons tous compris dans cette salle qu'aucun reproche n'était formulé à l'intention du Directeur actuel de la DAEC, le citoyen non averti est persuadé du contraire.

En résumé, en instaurant cette CEP à des fins politiques douceuses, on a dilapidé l'argent du contribuable, on a instauré le doute et la méfiance sur un projet dont le surcoût réel n'est que de 15,5 millions de francs selon les experts, contrairement aux affirmations trompeuses de la CEP dans son communiqué de presse et son résumé.

On reproche trop souvent aux politiques – et je suis le premier aussi – leur manque de courage et de vision sur le grands projets d'avenir. Je tiens ici à féliciter le Conseil d'Etat d'avoir osé. J'ai envie de vous dire, MM. les Conseillers d'Etat, que même si cette CEP pouvait vous décourager à l'avenir, sachez que vous trouverez toujours des soutiens lorsque vous faites preuve de vision et de courage. Je rappelle ici que le travail dans l'urgence a été rendu nécessaire par un changement de procédure fédérale et a permis de bénéficier de 81 millions de francs de subventions fédérales que nous aurions sinon perdues.

Je terminerai avec une question au président de la Commission. Vous avez prononcé un coût total de 240 000 francs de frais. Ces coûts, à ma connaissance, n'intègrent que les frais de la commission sans comprendre les frais externes de tiers, les frais de rapport, d'administration, ainsi que les coûts des prestations du personnel de l'Etat. Je lui demande si possible de nous informer sur l'état total des coûts.

Enfin et pour terminer, je relève que, malgré les erreurs d'évaluation, le prix payé pour ce pont est le juste prix. En ce sens, le citoyen fribourgeois n'a pas été spolié. Il bénéficiera d'un pont à la technologie et à la beauté reconnues, attendu depuis plus de quarante ans.

Après une naissance dans la douleur, je souhaite longue vie au pont de la Poya.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas pu lire avec une grande attention le rapport de la CEP, faute de temps. En effet, nous ne l'avons reçu qu'il y a quelques jours, M. le Député Wicht, mais je fais confiance aux parlementaires qui ont siégé dans cette commission, qui ont fait un excellent travail. Mais suite au rapport du Conseil d'Etat, qui minimise le

rapport de cette commission d'enquête, je ne peux pas m'empêcher quelques remarques.

Dans cette même salle, lors du rapport sur la H189, M. le Conseiller d'Etat Godel nous assurait, avec une certaine prétance, qu'il avait repris le dossier en cours, qu'il ne pouvait rien modifier du dossier et qu'il n'était pas responsable de cette situation actuelle. Après les applaudissements du Parlement, il nous assurait qu'une telle situation ne se reproduirait pas avec le pont de la Poya. Quelques mois plus tard, nous nous retrouvons avec les mêmes erreurs et même une subvention de 24,5 millions de francs perdue. Une telle légèreté dans la conduite des chantiers est tout simplement inadmissible. Demander aux employés du canton des sacrifices et gaspiller l'argent public sans en assumer la responsabilité est tout simplement inadmissible lorsque l'on nous a garanti en plénum il y a quelques mois que cela ne se reproduirait plus.

M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat, la gestion de mon canton m'inquiète: H189, les hôpitaux et maintenant le pont de la Poya. Et ce ne sont que les grands dossiers.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). On sort à peine d'un grand et bel ouvrage, la H189. C'est vrai que c'est un bel ouvrage, qui a fait couler beaucoup d'encre et saliver copieusement devant de nombreux trois décis. Un nouvel objet alimente aujourd'hui passion, éditoriaux, commentaires, presse écrite et parlée, le pont de la Poya. A qui la faute d'un tel dépassement du montant soumis au peuple initialement? Oui, à qui la faute? Mmes et MM. les Députés, nous sommes souvent interpellés dans la rue par des gens suite à ces dépassements. Ils nous disent: «Vous faites quoi là-bas en haut? Qu'est-ce que vous faites là-bas?» Nous portons, Mmes et MM. les Députés, une large part de responsabilité dans ce dépassement. Nous avons mis en place des commissions ad hoc chargées d'accompagner, de contrôler au plus près l'avancement des travaux, de nous donner des renseignements utiles et nécessaires. Dans ce contexte, nous avons une commission cantonale des routes. Est-elle mise à contribution dans le suivi des travaux? Un ouvrage d'une telle envergure devrait avoir un suivi beaucoup plus intensif, des comptes rendus réguliers. Il y a déjà de longs mois, la rumeur faisait état de larges dépassements. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour faire une état des lieux?

J'aimerais mettre un petit peu d'air frais dans ce débat. Oui, c'est vrai, on est un petit peu virulent quand on est jeune, etc.; mais avec les années on devient très doux, très adouci. J'ai trouvé un article là, datant de cinquante ans, sur les ponts de Fribourg. Vous me permettrez de lire ça en vitesse: «J'aime beaucoup tes ponts, les petits, les trapus, les élégants. J'aime tous tes ponts, les solennels qui bombent le torse quand passent les trains, les humbles ponts de bois qui ne se prêtent qu'aux piétons, les aristocrates avec leur figure d'un autre siècle, ceux qu'on voit de très loin et ceux qui se cachent au coin des vallées. J'aime tous tes ponts, Fribourg.» Alors moi, ça nous fait un peu tiquer toutes ces affaires. C'est vrai, on dépasse de tel montant, mais je vous invite quand même, comme le Conseil d'Etat – je ne sais pas si vous vous reconnaisez – à participer à la verrée du mois d'octobre.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Wenn man dieser Diskussion zuhört, ist niemand schuldig und doch sind alle schuldig. Im Bericht geht die Befragung erst im Jahre 2008 los, aber das Poyaprojekt hat ja schon vorher begonnen. Ich denke, Vertrauen kann man haben, Vertrauen kann man gewinnen, Vertrauen kann man aber auch verspielen oder missbrauchen. Nach den Vorkommnissen in der H 189 und nun bei der Poyabrücke ist das Vertrauen verspielt. Wie will der Staatsrat dem Stimmbürger irgendeinmal, zum Beispiel für eine Umfahrung Düdingen, einen Kredit von 180 bis 220 Millionen Franken schmackhaft machen?

Mich persönlich stört am Bericht, dass der ehemalige Kantonsingenieur und der Bauleiter nicht in die Befragung einbezogen wurden und somit nicht auch ihr Fett abbekommen. Gerade Herr Morzier hat mich schon 2006, genau am 1. Mai, bei einer Sitzung auf dem Baudepartement sehr enttäuscht, weil er auch in anderen Strassenprojekten mit der Wahrheit nicht sehr genau und leichtfertig umgegangen ist, um nicht zu sagen, uns angelogen hat.

Vertrauen haben wollen oder fördern ist eben auch Charaktersache. Nun ist angesagt, Vertrauen zurückzugewinnen.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Effectivement, Messieurs les stratégies politiques, vous avez raison si vous dites que pour faire des électeurs il faut être populiste. Comme ça, le peuple va voter pour une faction politique et non sur les compétences. Pour le groupe libéral-radical, le pragmatisme l'emporte sur le populisme. C'est vrai qu'aujourd'hui, ce rapport nous laisse sur notre faim. C'est vrai aussi qu'à l'époque, j'ai voté pour la CEP, mais lorsque je lis son rapport, je me dis que je me suis trompé et qu'on aurait pu économiser les deniers publics. En effet, ce rapport ne nous a rien apporté de concret, si ce n'est qu'il aurait fallu attendre pour mieux ficeler le projet et de ce fait faire une croix sur les subventions fédérales de l'ordre de 60 millions de francs. J'attendais un rapport non pas populiste, comme présenté, mais bien un rapport ou une enquête qui aboutisse à des conclusions concrètes. Et là, je reste sur ma faim.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Tout d'abord, je voulais remercier M. Bressoud pour tout son travail. On sait qu'un tel travail a aussi une influence sur la vie privée; et là, je tiens à le remercier pour tout ce travail qu'il a accompli.

Je m'adresse maintenant au président de la CEP. En principe, quand on met une CEP en place, le but, c'est d'arriver à des conclusions, que les gens qui ont travaillé longuement se réunissent afin de voir quelle communication va être faite, l'interprétation qu'ils font de tout leur travail durant une longue durée. Là aussi, on aurait aimé savoir, finalement, quelle est l'interprétation concernant ce dépassement. Est-ce un réel dépassement? Quelles en sont les causes? Quelle interprétation font-ils de ces chiffres? Quelle interprétation font-ils des subventions qu'on aurait eues ou que, finalement, on aurait manquées si on avait été plus vite ou moins vite? Là, je me pose quand même des questions sur la pratique qui a été faite jusqu'à la fin.

On sait que cinquante séances ont été tenues, qu'on a dépensé 240 000 francs. Je sais que la CEP ne s'est pas réunie concernant le communiqué de presse. Le communiqué de presse a été préparé par le président qui, finalement, n'a pas réuni la CEP, alors qu'il avait fait déjà cinquante séances auparavant. Il a fait l'économie d'une séance de manière à approuver le contenu du communiqué de presse. Celui-ci est bien ce qu'on dit au citoyen. Le citoyen, on lui dit qu'on veut dire la vérité. La vérité est celle qui arrive par la voie démocratique des membres de la commission. Là, il y a eu une économie d'une séance de manière à approuver la manière de communiquer; ce qui m'étonne tout de même fortement.

J'aimerais savoir la manière dont aurait réagi finalement le président si c'était un autre député qui avait fait de la même manière s'il avait présidé cette commission et qu'il avait lui-même rédigé le communiqué sans le faire approuver par les membres, cela pour un travail aussi important, alors que pour des travaux de moindre importance, on approuve le communiqué. Ici, cela n'a pas été fait. Je rappelle que l'interprétation qui est faite est finalement faite en fonction de ce communiqué de presse et pas en fonction du travail qui est fait tout au long de l'année.

Girard Raoul, président de la CEP. Je réagirai brièvement après toutes ces prises de parole dans cette salle, en étant très prudent et en ne m'éloignant pas du sujet même de la commission d'enquête parlementaire et de ses travaux.

J'aimerais remercier tous les intervenants – lesquels, je crois, peuvent être d'accord sur ce point – qui se sont rendus compte tout de même du travail fait par la CEP et ses membres. J'entendais mon collègue Wicht dire tout à l'heure: «Carton rouge; serons-nous suspendus à la prochaine session?» A titre personnel, je préférerais être suspendu pour la prochaine CEP, compte tenu du niveau du travail à réaliser.

Je crois qu'il y a quatre axes différents, quatre directions sur lesquelles je voudrais apporter quelques remarques.

Je commencerai par la fin et revenir aux propos de M. Ducotterd qui s'inquiète de la communication qui a été faite au final. Je lui répondrai très simplement que le rapport, les conclusions, le résumé et le document que vous avez sous les mains ont été approuvés à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance. Le communiqué de presse est purement et simplement le résumé – version française et version allemande – qui a été demandé par la Chancellerie, laquelle se chargeait de mettre à disposition le rapport pour vous, chers députés, et qui voulait un communiqué de presse. L'information est passée et c'est un document totalement approuvé qui a été transmis.

Je peux vous dire que durant tous ces travaux de commission d'enquête parlementaire, un soin très particulier a été mis sur le fait que ce qui était dit était approuvé par les membres de la commission ou avait été discuté. Je peux vous dire que, concernant les propos que j'ai tenus aujourd'hui, peut-être certains d'entre vous, si vous avez lu le rapport, auront trouvé quelques similitudes étranges avec le texte du rapport. Eh bien oui, beaucoup d'éléments ont été repris purement et

simplement pour éviter justement que l'on imagine quelque interprétation de ce côté-là.

Je prendrai en deuxième point la problématique des frais. Je crois que cela a été soulevé par M. Schoenenweid qui pense que les frais de la CEP – 240 000 francs – vont être l'explosion absolue. M. Castella avait une question intéressante, à savoir si vraiment tout avait été compté. Alors, oui, oui, M. Schoenenweid, l'année passée, vous nous avez dit qu'on allait dépasser le demi-million de francs – je ne sais plus si c'était le million de francs. Enfin, c'était quelque chose de très important. Les 240 000 francs, c'est avec tous les montants que je connais aujourd'hui. Cela comprend tous les gens qui ont travaillé, y compris l'impression – on a poussé le détail un peu plus loin –, puisque les Services de l'Etat, par coup de malchance, n'ont pas pu s'occuper de l'impression des documents et qu'il a fallu agir en urgence. M. Page a dit qu'il avait reçu les documents assez tardivement. Je le reconnaiss, cela a été un problème des Services de l'Etat qui avaient des machines en réparation. Il nous a fallu trouver en urgence des moyens d'imprimer par le privé; cela a été fait. La facture finale, y compris de l'impression, est comptée. Les 240 000 francs que j'ai annoncés, j'en suis totalement sûr.

Finalement, à entendre toutes les remarques qui ont été faites, il y a deux camps. Un camp souhaite ou imagine qu'on aurait pu aller plus loin, qu'on aurait pu en faire plus. Moi, j'aime-rais redire ici que tout ce qui a été fait l'a été en utilisant une méthode qui visait une objectivité totale. Je l'ai dit en préambule, 159 pages de faits, de faits étayés, référencés qui ne sont contredits par personne. Je vous conseille à tous, si vous voulez vous rendre compte du travail qui a été fait, de parcourir ces 159 pages – ce n'est pas un roman policier, mais cela se lit quand même relativement bien –, parce qu'on comprend l'avancée de ce projet. On aurait pu aller plus loin, oui, toujours, mais la CEP a fait des choix. Elle ne les regrette pas. Les investigations étant presque infinies par rapport à un projet tel que celui-ci, il a fallu faire des choix. Surtout, tous les choix qui ont été faits, l'ont été en se basant sur les missions que le décret de juin 2012 nous conférait; vous les avez en préambule à notre rapport. A chaque fois qu'il a fallu faire des choix, c'étaient des choix pour se demander si cela permettrait de répondre à cette question ou si cela ne le permettrait pas. La commission a tranché et certains sujets ont été abandonnés de ce côté-là. Voilà pour ceux qui souhaitaient ou qui auraient souhaité qu'on aille un peu plus loin.

Il y a les autres qui pensent qu'il n'y a rien de nouveau. Je l'ai dit tout à l'heure, rien de nouveau, je ne peux pas être d'accord. Les trois exemples que j'ai donnés de choses qui ont été rendues publiques – je les ai citées tout à l'heure –, honnêtement, pour avoir vu la tête de mes collègues et la mienne, les jeudis matins de séance de CEP, lorsque certains sujets ont été abordés, je peux vous dire que c'était une surprise pour tout le monde. Donc, certains sujets étaient totalement inconnus pour vous comme pour nous. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le cocotier ici.

Au final, il y a des divergences, mais je m'attendais à ce qu'il y ait encore plus de divergences entre nous ici. On va finir peut-être par une bonne note et je rejoindrai M. Schoe-

nenweid. Je peux être d'accord avec lui sur d'autres sujets. Sur la CEP, depuis deux ans, c'est assez difficile, rien ne pourra nous concilier, mais j'espère bien que lui et moi, le 10 octobre prochain, nous serons fiers de pouvoir inaugurer ce pont de la Poya.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. C'est au nom du Gouvernement, présent in corpore, et de mes différents collègues à titre individuel que je prends la parole aujourd'hui, le Conseil d'Etat m'ayant en effet chargé d'assumer cette représentation pour prendre position sur le rapport de la commission d'enquête Poya.

Les différents Directeurs de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ont été auditionnés par la CEP et leurs dépositions figurent dans le rapport, de sorte qu'il n'y a plus, aujourd'hui et à ce stade, lieu de répondre point par point à toutes les questions soulevées dans les présents débats. Le Conseil d'Etat constate tout d'abord avec satisfaction que le travail considérable réalisé par la CEP n'a pas mis en lumière d'éléments nouveaux d'importance qui n'auraient pas été déjà indiqués dans notre rapport du 27 novembre 2012 sur le postulat P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen –, ainsi que dans mon message au Grand Conseil du 15 juin 2012, lors des débats qui précédait l'instauration de la CEP.

Le Conseil d'Etat rappelle en l'occurrence, dans ce dossier Poya, qu'il ne s'agit pas d'une question de surcoût, mais bien d'une sous-estimation initiale du coût pour les raisons liées à l'obligation de déposer un projet dans le délai imposé par la Confédération. Si le projet n'avait pas été déposé, la subvention actuelle de 81 millions de francs n'aurait pas été obtenue, ce qui aurait justifié des critiques tout aussi fortes du Parlement, voire probablement l'instauration également d'une CEP. Le Conseil d'Etat a souhaité à l'époque ne pas manquer le délai qui lui avait été imparti par le conseiller fédéral Leuenberger pour bénéficier de l'aide financière pour les projets urgents. Le Conseil d'Etat se réjouit que les recommandations émises par la CEP sont précisément, et pour l'essentiel, celles qu'il a lui-même retenues en 2008, suite à l'audit confié à l'Inspection des finances. En effet, un plan d'action a été mis sur pied, s'agissant des grands projets de construction pour le canton de Fribourg. Ce plan prévoit une série de mesures propres à minimiser les risques liés aux dépassements des coûts des grands chantiers. Je vous le rappelle, parce que c'est important, ces mesures sont de type: organisationnel, par la mise en place d'une organisation propre, indépendante de l'organisation hiérarchique des services, par la création de comités de pilotage avec des fonctions stratégiques et de contrôle, par la création de la commission de partenaires et par l'élaboration de rapports trimestriels sur le suivi de projets; fonctionnel, par la définition des fonctions de la direction de projet, par la systématisation du suivi des projets, par la création de séances particulières pour la réalisation des travaux et le suivi des chantiers; et ces mesures touchent également aux ressources, cela par l'attribution d'un mandat à un bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO), en ayant recours précisément

à des chefs de projets externes pour assurer les compétences techniques nécessaires.

Le Conseil d'Etat relève également que le long historique des faits, représentant d'ailleurs l'essentiel du rapport, correspond assez fidèlement à la genèse du projet jusqu'à ce jour. Le Conseil d'Etat, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et le Service des ponts et chaussées ont d'ailleurs largement contribué à la réalisation de cet état de fait en remettant à la CEP de volumineux documents sous forme de correspondances, procès-verbaux, décisions, rapports issus du Gouvernement, de la DAEC, du CoPil, de l'audit de 2008 en particulier.

Cela étant, le Conseil d'Etat se permet de faire quelques remarques, précisions ou rectifications sur certains constats figurant dans les conclusions du rapport.

Le Gouvernement aurait apprécié que les éléments soient mieux inscrits dans le calendrier du projet afin d'éviter des amalgames ou des malentendus. Les responsables actuels du projet, en particulier l'ingénieur cantonal et le manager de projet, peuvent se sentir blessés par des critiques toutes générales, hors du temps, qui ne sont pas du tout justifiées à leur égard. Le Conseil d'Etat relève aussi que la CEP a retenu le même bureau d'expert que celui choisi en juin 2008 par l'Inspection des finances, expert qui était arrivé à la conclusion que le coût révisé du projet Poya, en tenant compte du renchérissement jusqu'à la fin des travaux et de la modification du projet, eh bien, que ce coût final serait de 175 millions de francs, somme – vous l'admettrez – assez éloignée du coût final réel annoncé aujourd'hui. Ceci prouve donc que même pour un expert travaillant a posteriori, sans précipitation, l'estimation des coûts pour un projet aussi complexe est un exercice extrêmement difficile.

Le rapport passe en revanche sous silence le fait que le montant estimatif final de 211 millions de francs, annoncé en mai 2012, sera assurément très proche de la réalité. Ce réexamen financier, que j'ai demandé à mon début de mandat, a été réalisé à l'interne avec l'aide du BAMO. Il laisse apparaître d'ailleurs une insuffisance de financement de 31,6 millions de francs, soit 17,62% des crédits à disposition. Pour mémoire d'ailleurs, pour la H189, le rapport final dont vous aviez pris acte relevait un dépassement de crédit de l'ordre de 18%; ce n'est pas dans des hauteurs de 200 à 300%, comme entendu parfois. Je rappellerai également, au nom du Gouvernement, que ce montant de 211 millions de francs correspond certainement à un prix approprié et adéquat pour un tel ouvrage.

L'audition de l'ingénieur cantonal et du chef de projet de l'époque aurait été certainement judicieuse. Le Conseil d'Etat regrette que la CEP ait spontanément renoncé à auditionner les personnes qui, finalement, ont été au cœur de l'élaboration du projet jusqu'à l'établissement des coûts annoncés lors de la demande de crédit initial. Le risque de défaillance des intéressés, évoqué par la CEP, ne justifiait pas, à notre sens, une renonciation spontanée et unilatérale.

Le Conseil d'Etat constate également que le phénomène de la volatilité des marchés de la construction, avec des écarts de

plus de 45% entre les offres de certains marchés n'est pas du tout mentionné dans le rapport final. Remarque importante, le Conseil d'Etat ne comprend pas pourquoi la CEP martèle un présumé dépassement de 63 millions de francs, montant largement relayé dans la communication, voire augmenté par certains jusqu'à 91 millions de francs, alors que l'expert mandaté par la CEP elle-même indique dans son appréciation que le montant du dépassement se monte à 15,5 millions de francs, dépassement qu'il juge finalement marginal pour un projet de cette complexité. La CEP, donc, fait fi du renchérissement du coût de la vie entre 2006 et 2014 et autres changements de taux de TVA. Cette différence, qui nous semble essentielle, entre les 15,5 millions de francs de l'expert et les 63 millions de francs retenus et communiqués par la CEP, eh bien, cette différence n'est pas expliquée ni motivée. Sur un coût final estimatif de 211 millions de francs, un dépassement de l'ordre de 15,5 millions de francs relativise l'utilité des débats d'aujourd'hui.

Parler de même d'une façon générale d'une organisation de projet insuffisante, pour ne pas dire catastrophique, est à notre sens un peu réducteur. Le Conseil d'Etat reconnaît volontiers que la structure de projet initiale n'était certainement pas adaptée à l'ampleur de la tâche. Cependant, cette constatation a été faite en 2008 déjà, ce qui a permis d'apporter pratiquement dès le début des travaux les corrections nécessaires en termes d'organisation de projet. Le Conseil d'Etat relève néanmoins que l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices du Service des ponts et chaussées ont, tout au long du projet Poya, fait preuve d'un engagement exemplaire. Je citerai en particulier l'ingénieur cantonal et le manager du projet avec les moyens qui étaient les leurs et qui ont toujours travaillé sous une forte pression du temps.

Le paragraphe du rapport de la CEP dédié à la demande de crédit complémentaire de février 2010 se concentre sur le manque de maturité du projet, mais omet de relever – en tout cas dans les documents écrits – que la précision des coûts indiquée dans le message N° 170 tient justement compte de cet état de fait en augmentant la valeur de l'imprécision des coûts de 10% à 15%, ce qui, au final, s'est avéré juste, puisqu'en tenant compte du renchérissement et du changement du taux de TVA, le montant des travaux de la modification du projet accepté par le Grand Conseil en 2010 est dans la cible des 15%.

En définitive, le Conseil d'Etat est d'avis que la rapidité avec laquelle les travaux précédant la votation populaire de septembre 2006 ont été menés est due au changement de modèle de subventionnement de la Confédération, ceci – vous l'avez compris – dans le cadre de la RPT votée par le peuple suisse en 2004 et dans le cadre de la création du Fonds d'infrastructures, tous deux entrés en vigueur le 1er janvier 2008.

Au surplus, le Gouvernement prend note du désir de stabilité exprimé pour la DAEC. A ce titre, il ne vous aura pas échappé que lors de l'élection partielle de 2013, cette Direction n'a connu aucun changement. Pour le reste, il serait peut-être utile de se poser la question sur le pourquoi d'autant de changements dans cette Direction. Eh bien, à travers la DAEC transite la très grande majorité des investissements de l'Etat

réalisés pour le compte de la DAEC, mais aussi pour celui des autres Directions.

La construction des ouvrages, des bâtiments représente à chaque fois un défi avec un lot de contraintes, de difficultés et de pression. Les questions pointues apparues ces dernières années, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et désormais de la mobilité rendent la charge passionnante, mais à l'évidence lourde et exposée, en témoigne d'ailleurs la présente enquête parlementaire. Puis, finalement, il est amusant de constater que ce sont ceux qui tirent à boulets rouges tout au long de l'année sur la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui jouent aux donneurs de leçons, qui réclament de la stabilité pour la DAEC.

Avec les considérations émises, le Gouvernement prend acte de ce rapport. Il mettra en œuvre les recommandations formulées d'autant plus volontiers qu'elles correspondent d'ailleurs pour l'essentiel aux propres décisions du Conseil d'Etat. Il tiendra compte notamment, dans des cas particuliers, d'une plus grande marge financière pour les divers et imprévus et pour la réserve.

Mesdames et Messieurs les Députés, je n'ignore pas que l'appréciation portée sur le déroulement de ce projet dépend grandement des lunettes politiques que l'on veut bien chausser. Les débats de ce jour l'ont d'ailleurs démontré. Mais je crois qu'il y a un temps pour tout, celui des échanges, des critiques, des excès, du théâtre – on l'a vu peut-être aujourd'hui. Ce qui devait être écrit ou dit, ce qui voulait être dit ou écrit a pu l'être. Je crois que maintenant, le temps de la sérénité doit revenir. Vous le savez, en terres fribourgeoises, la poya signifie aussi la montée à l'alpage. Il est grand temps de s'inspirer de ce symbole et de prendre donc un peu de hauteur en tournant la page de la discorde. Le pont de la Poya constituera l'un des ouvrages emblématiques de notre canton. En voisine d'ailleurs, la cathédrale St-Nicolas nous invite certainement à la sagesse et au respect entre nous. Dans sa phase de construction, de 1283 jusqu'à la fin des travaux en 1490, soit plus de deux cents ans, la cathédrale a elle-même connu les polémiques et les critiques, les retards et les coûts incompris. Aujourd'hui pourtant, elle unit non seulement les fidèles, mais aussi et surtout les Fribourgeois. Elle participe à l'image de la cité de Zaehringen; et, pourtant, qui remettrait aujourd'hui en cause l'audace des bâtisseurs?

Malgré la complexité du projet Poya, des difficultés rencontrées, le Gouvernement fribourgeois et les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'édification du pont et autres infrastructures, eh bien, ces gens-là peuvent être fiers de cette réalisation, qui apporte une pierre supplémentaire à l'aura de notre canton. Avec un peu de temps, mais certainement plus vite que prévu, les reproches se seront envolés et les bâtisseurs seront à nouveau respectés et peut-être remerciés. Dès cet instant, le pont de la Poya pourra jouer pleinement et sereinement son rôle de lien entre les cultures, les langues et les hommes.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de votre attention et je me réjouis, avec le Conseil d'Etat, de

vous retrouver tous sur le pont le jour de son inauguration, le 10 octobre prochain.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport final.

Motion 2013-GC-108 Didier Castella/Nicolas Kolly

(suppression de l'interdiction aux députés de communiquer les instruments parlementaires aux médias)¹

Prise en considération

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le 12 juin 2012, dans le même communiqué de presse que j'ai cité il y a quelques minutes – décidément, ces communiqués sont remplis de choses –, le groupe libéral-radical s'étonnait déjà que l'art. 62 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil soit systématiquement bafoué par une partie des députés. Depuis, loin de s'améliorer, la situation s'est aggravée et certains députés bravent quasi systématiquement l'interdiction de communiquer les instruments parlementaires imposée par la loi. De fait, à l'heure de l'hypermédiatisation et des réseaux sociaux, la rapidité de transmission des informations rend cet article caduc, difficile à mettre en œuvre et encore plus difficile à contrôler. Le Conseil d'Etat s'oppose à cette motion, prétextant la réprocit et l'égalité de traitement. Je pourrais me rallier aux arguments du Conseil d'Etat si le Bureau entendait intervenir de manière plus directive pour que les députés appliquent tous de manière équitable cet article. Il prétend que les réfractaires sont avertis par le biais d'un rappel et qu'ils respectent par la suite leurs devoirs. Avant de déposer cette motion, nous avons soumis la question à un multirécidiviste spécialiste en la matière qui nous a assurés n'avoir jamais reçu le moindre rappel, à tel point que l'article de loi lui était totalement inconnu. J'ai demandé au Secrétariat à quand datait le dernier rappel; on a eu de la peine à me répondre, mais on m'a assuré que c'était relativement rare. Force m'est de constater que les rappels sont soit inefficaces, soit inexistant, soit les deux, ce qui m'amène à la question suivante: comment faire en sorte que les députés soient traités de manière équitable face à la presse? A la lecture de l'argumentaire du Conseil d'Etat, il semble bien que la pratique ne soit pas près de changer. Ceux qui l'ont effectuée peuvent continuer de le faire en toute impunité, avec la garantie écrite du Conseil d'Etat qu'ils ne risquent rien. Pour les autres députés plus scrupuleux, le Conseil d'Etat vous prie d'accepter l'inégalité de traitement et de respecter la loi en vigueur.

Mesdames et Messieurs, cet article n'est plus compatible avec la pratique actuelle. En affirmant qu'aucune sanction n'est applicable, le Conseil d'Etat le reconnaît à demi-mot. Nous demandons donc de soutenir cette motion et de rétablir un traitement équitable entre députés. Une loi ne devrait exister

¹ Déposée et développée le 14 novembre 2013, BGC décembre 2013 pp. 2505ss; réponse du Conseil d'Etat le 6 mai 2014, BGC mai 2014 pp. 1113ss.

que si nous avons les moyens et la volonté de la faire appliquer.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Bureau du Grand Conseil. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a bien étudié cette motion et la refuse à l'unanimité. La suppression voulue de l'art. 62 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil est très dommageable et va entraîner une inégalité de traitement entre les députés sur la communication des instruments auprès des médias. Certains ont leurs entrées aux médias et les autres sont laissés pour compte. La procédure officielle est la meilleure solution équitable entre les députés pour informer les médias. C'est la seule pratique que l'on doit garder. Le groupe reconnaît que les contrevenants ne reçoivent pas de sanction. Dès lors, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande formellement au Bureau d'être vigilant sur les inobservations de ces députés qui ne respectent pas la procédure officielle et ainsi de prendre des sanctions.

Avec ces remarques, le groupe refuse cette motion et vous prie de faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). La substance de la motion présentée à ce jour par mes collègues Castella et Kolly entre sans discussion dans l'air du temps, celui du virtuel. On y parle de l'hypermédiatisation que nous subissons tous actuellement. Cette dernière ferait-elle de nous des demi-députés par le fait que nous ne serions pas branchés, utilisant des instruments parlementaires qui seraient, semble-t-il, désuets? Chers collègues, serions-nous à ce point muselés dans l'exercice de notre mandat? Je n'en ai vraiment pas l'impression. Chacun d'entre nous, vous en conviendrez, peut s'exprimer quand il le veut en utilisant les nombreux moyens à disposition, et il y en a. La loi sur le Grand Conseil, quant à elle, en son art. 62, donne la ligne à suivre qui n'est pas vraiment contraignante. Notre groupe Alliance centre gauche estime que le fonctionnement actuel marche à satisfaction. Tout le monde reçoit l'information en même temps, par égalité de traitement comme on vient de le dire. La gestion électronique quant à elle est un plus qui nous convient à merveille, dira-t-on. Les députés du Grand Conseil fribourgeois font figure de bons élèves dans le cadre des Parlements romands, par exemple. Ils ne se jettent pas encore des verres d'eau à la figure et ils ont un respect de la fonction qui les honore. Bien entendu, comme tout à l'heure dans le développement de certains mandats, on peut avoir des débats plus électriques, certainement imprégnés par l'orage qui devrait venir ce soir, mais cela fait partie du jeu. Dans cet ordre d'idées, les rappels à l'ordre relatifs à cette motion, s'il devait y en avoir, doivent être rarissimes. L'Alliance centre gauche pense que la modification de l'art. 62 n'apporterait vraiment rien de plus à l'efficacité connue du système en vigueur. Dès lors, elle n'acceptera pas la motion de nos collègues Castella et Kolly.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Die Sozialdemokratische Fraktion hat mit Interesse Kenntnis genommen von dieser Motion. Ich möchte hier den Fokus auf die Antwort des Staatsrates legen, unter anderem auf die Tatsache, dass die Mitglieder des Grossen Rates und des Staatsrates über die Medien, die von ihnen eine erste Reaktion wünschen, von einem parla-

mentarischen Vorstoss erfahren würden, falls diese Motion angenommen würde.

C'est déjà suffisamment le cas de temps à autre, lorsque certaines décisions sont prises, lorsque certaines actualités politiques tombent, que nous sommes informés par le ou la journaliste qui nous appelle. Il est donc vraiment nécessaire que les instruments ne viennent pas s'y ajouter. Le groupe socialiste est donc plutôt opposé à cette motion.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir cette motion avec une très grande majorité, c'est-à-dire presque à l'unanimité. Le contenu de la demande nous semble tout à fait justifié; nous devons défendre la liberté des députés dans ce contexte.

Denn was der Staatsrat kann und macht, sollen auch die Vertreterinnen und Vertreter des Grossen Rates vornehmen können. Ich nenne ein Beispiel, Herr Staatsrat. Sie vereinbaren zusammen mit der ETH Lausanne eine Unterzeichnung über eine wesentliche finanzielle Verpflichtung im Zusammenhang mit blueFACORY. Die Grossräte werden erst anschliessend informiert oder erfahren von dieser Übereinkunft mit Dritten und werden dann gebeten, die entsprechenden Kredite zu sprechen. Wenn ich dann von der Presse befragt werde, habe ich diesen Informationsvorsprung nicht.

Aus diesen Gründen sind wir der Auffassung, dass die Grossräte, die Vertreter und Vertreterinnen der Legislative dieselben Instrumente zur Verfügung haben sollten und schliesslich haben wir zudem keine Sanktionsmöglichkeiten, um dies «bestrafen» zu können. Deshalb empfehlen wir Ihnen die Annahme dieser Motion.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je prends juste la parole pour vous inciter à accepter cette motion, pour mettre un peu d'équité au niveau des députés, que les bons élèves ne se sentent pas lésés d'intervenir de la façon de certains multirécidivistes qui ne sont plus dans la salle. On le connaît, c'est régulier, on l'a régulièrement. Mais on peut maintenant discuter ce qu'on veut, on peut dire oui ou non à cette motion; de toute façon, les députés qui ont toujours transgressé vont continuer à le faire, ça, j'en suis convaincu. Je vais vous donner un exemple: échaudé par l'agissement d'un certain multirécidiviste qui avait donné la question qu'il déposait au même instant au Conseil d'Etat et aux journalistes, je me suis dit que si tout le monde fait comme ça, j'allais agir de la même sorte. Juste pour vous dire, on peut prendre la décision qu'on veut, mais ce n'est ni le Bureau, ni le Grand Conseil, ni le Conseil d'Etat qui va décider de ce qui va paraître dans les journaux. Ce sont les journalistes. Après avoir été échaudé par une intervention du multirécidiviste, concernant un de nos collègues députés, j'ai dit que j'allais faire la même chose. Alors, j'ai déposé une question concernant un domaine que je connais bien, soit les forêts; j'ai donné ma question à la Conseillère d'Etat et j'ai donné juste après la question que j'ai déposée aux journalistes. Eh bien, ma question n'a jamais paru dans le journal. Donc, cela pour vous dire que ce sont les journalistes qui décident ce qu'ils mettent dans les journaux. Alors décidez ce que vous voulez, mais à mon avis, avec

l'évolution des technologies, quand je vois les journalistes qui twittent avec les autres députés, je crois qu'il faut aussi adapter nos règles aux moyens de communication.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Avec cette motion, le député Didier Castella et moi-même visons à supprimer une interdiction inutile et anormale. Inutile, car toutes les interdictions sont par définition inutiles si elles ne répondent pas à un intérêt prépondérant, ce qui n'est pas le cas ici. Anormale, car il s'agit-là d'une censure incompréhensible que nous nous imposons envers le pouvoir dont nous avons la haute surveillance, le Conseil d'Etat, et comme nous le confie l'art. 104 de la Constitution cantonale. Contrairement à ce que laisse entendre le Conseil d'Etat, nous ne remettons pas en question la transmission de l'information telle qu'elle existe maintenant, mais nous demandons simplement d'avoir le droit, si nous le jugeons utile, de communiquer une prise de position politique faite sous la forme d'un instrument parlementaire directement aux médias et par définition directement à la population.

J'ai remarqué que le Conseil d'Etat aime à utiliser la comparaison intercantonale afin de justifier des prises de position qui l'arrangent, et j'en conviens, souvent à bon escient. Comme le Conseil d'Etat n'a pas fait cet exercice pour cette motion, je l'ai fait moi-même. Eh bien, Mesdames et Messieurs les Députés, je n'ai trouvé aucune interdiction semblable dans les autres lois des autres Parlements cantonaux. Si comparaison n'est pas forcément raison, cela prouve l'anomalie de cette interdiction. Et M. le nouveau président du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, qui craint que cela engendrera une inégalité de traitement entre les députés, vous savez, je ne doute pas que vous avez votre entrée auprès des médias.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. La proposition du Conseil d'Etat de rejeter cette motion ne met nullement en cause la liberté d'expression des membres du Grand Conseil, notamment à l'égard de la presse. Elle repose uniquement sur la nécessité de maintenir un traitement adéquat des instruments parlementaires en respectant les destinataires de ceux-ci, la qualité des relations avec les médias et l'égalité de traitement entre les médias. En effet, il ne convient pas que ces autorités apprennent par la presse l'existence d'une intervention parlementaire et ne soit ainsi pas en mesure de répondre de manière circonstanciée aux questions des médias. L'égalité de traitement entre les médias est exigée par la loi sur l'information et par celle sur le Grand Conseil; et tous les médias accrédités doivent recevoir cette information d'office. La Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil disposent de l'expérience, des outils et des compétences nécessaires pour assurer le respect de ces principes.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous invite à rejeter cette motion et à maintenir la législation actuelle.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix contre 19 et 0 abstention.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 19.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 47.*

—

Postulat 2013-GC-79 Nadine Gobet/Yvan Hunziker (infrastructures touristiques dans le canton)¹

Prise en considération

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). En tant que postulant, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et vous invite à suivre sa proposition, à savoir d'y donner suite, comme va le faire le groupe libéral-radical à l'unanimité. Vous n'ignorez pas l'importance du tourisme pour l'économie fribourgeoise. Il serait dès lors crucial d'entreprendre des réflexions et de nous donner les moyens de faire face à son évolution dans un domaine très concurrentiel. Avec l'utilisation croissante d'Internet et la globalisation, les marchés évoluent très vite. Au niveau suisse, ce secteur économique fait face à de grands défis énoncés dans le rapport du Conseil fédéral de juin 2013 sur la réforme structurelle du tourisme suisse. Dans notre canton, le tourisme mérite une attention particulière, afin d'être reconnu comme une branche économique à part entière. Fribourg tire son épingle du jeu par rapport aux autres cantons. Si l'on mesure le développement touristique en comptant les nuitées dans notre canton, celles-ci sont en augmentation ces trois dernières années (+3,6% en 2013),

¹ Déposé et développé le 10 octobre 2013, BGC octobre 2013 pp. 2063ss; réponse du Conseil d'Etat le 18 mars 2014, BGC mars 2014 pp. 703ss.

dont 62% proviennent de la clientèle suisse, à la différence de la moyenne suisse. Pour maintenir ce cap réjouissant, encore faut-il se doter des infrastructures nécessaires à ce développement. Comment faire venir et faire rester des touristes suisses et étrangers dans nos régions pour qu'ils y séjournent plusieurs jours et ne se contentent pas d'y passer, si nous ne disposons pas d'infrastructures performantes de transport et d'hébergement, que ce soit dans les Préalpes, les villes ou encore dans la région des lacs? Il existe un grand potentiel de développement pour le tourisme de séjour, y compris dans le domaine des excursions. Parallèlement, il faut améliorer les prestations et infrastructures de transports, ce qui nécessite des investissements.

Vous me direz qu'il y a un concept, Vision 2030, certes. Élaborée en 2009 par l'Union fribourgeoise de tourisme, Vision 2013 constitue un fil rouge dans le domaine du management de destination avec, comme objectif affiché, je cite, de «doubler à 2 milliards de francs l'impôt annuel du tourisme à l'économie globale». Or, la stratégie que le canton doit mener en termes d'investissements dans les infrastructures touristiques doit être compilée par des stratégies régionales. Pour éviter d'agir au coup par coup, il est temps de prioriser les moyens à investir dans l'ensemble des régions. En élaborant un inventaire, nous disposerons d'une feuille de route, mais il ne s'agit pas de disposer d'un fourre-tout, d'une bourse avec les différents investissements à consentir. Il semble judicieux que les régions soient associées à ces réflexions. Il est prévu, dans la réponse du Conseil d'Etat, qu'elles seront mises à contribution et devront élaborer ou actualiser leur propre stratégie de développement touristique. Si l'on peut saluer la démarche émanant de la base avec le concours des prestataires dans le but d'éviter de se retrouver avec un inventaire à la Prévert, il faudra veiller à définir les règles du jeu dès le départ, avec une coordination des régions et un cahier des charges clair pour éviter une usine à gaz. Les stratégies régionales devront ensuite être compilées. Pour ce faire, la méthode de travail doit être comparable. Peu importe qui sera chargé de la coordination, mais elle est indispensable pour que les stratégies des régions soient exploitables globalement. Leur financement devra également faire l'objet d'une attention particulière. Une piste de réflexion pourrait être un soutien par le biais de la Nouvelle politique régionale (NPR). Chers collègues, le pays de Fribourg dispose d'un important patrimoine. Il s'agit par cette démarche de soutenir sa prospérité à long terme et de donner tout son poireau touristique aux Fribourgeois.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Je suis syndic d'une commune dite touristique de ce canton.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique se rallie à l'analyse du Conseil d'Etat et acceptera à sa très large majorité le postulat des députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker.

Les postulants, tout comme le Conseil d'Etat, relèvent l'importance économique de l'économie touristique dans notre canton. On peut même saluer l'évolution et l'augmentation des nuitées hôtelières depuis plusieurs années dans notre canton et ce en opposition aux valeurs nationales qui indiquent

un fléchissement ces dernières années. Pour celles et ceux qui ont participé au forum interparlementaire romand vendredi passé sur le thème du tourisme, ils ont pu lire cette confirmation. Le secteur touristique étant relativement fragile par rapport à d'autres économies peut-être, sous l'influence de multiples facteurs que peuvent être en autres les situations sociales, conjoncturelles, nationales et internationales, la valeur des monnaies, le franc fort et j'en passe, il est indispensable qu'il puisse s'appuyer sur des socles infrastructurels forts, choisis avec vision, consolidés, adaptés et profilés vers une volonté durable au bénéfice d'une clientèle ciblée, qui doit être fortement invitée à y adhérer. Si Vision 2030 traite en profondeur la stratégie du canton en termes de management de destination, son point faible est qu'elle ne traite pas la stratégie que le canton doit mener en termes d'investissements consolidant et/ou innovant dans les infrastructures touristiques reconnues quelles qu'elles soient: Préalpes, villes, lacs, hôtellerie, mobilité, nature, etc. C'est sur ce point principal que les postulants ont mis le doigt avec raison, posant avec pertinence les quatre niveaux de réflexion au minimum et demandant des réponses et des objectifs clairs fixés par l'Etat. Cette réflexion doit se faire, comme le précise le Gouvernement dans sa réponse, avec l'appui naturellement des régions. C'est pour ces raisons, certes non exhaustives, que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous invite à accepter ce postulat.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a considéré avec intérêt ce sujet qui lui tient à cœur, étant donné l'importance du tourisme pour notre région et sa capacité à concilier plusieurs objectifs en matière de tourisme, d'agriculture, d'environnement et de production de la nature. Il soutiendra à l'unanimité ce postulat.

Il était par contre un peu déçu du manque de clarté de la réponse du Conseil d'Etat, dans le sens où il est soucieux d'éviter de mettre la charrue avant les bœufs. Nous avons encore tous à l'esprit l'expérience passée malheureuse des crédits d'investissements votés pour les remontées mécaniques avant de disposer d'une stratégie cantonale. Nous avions mis la charrue avant les bœufs. Ceci ne nous paraît pas une manière correcte de procéder. Nous retenons les propos émis par le Conseil d'Etat. Les régions doivent élaborer des visions stratégiques de développement et définir des priorités. Parmi ces priorités, des priorités de projets d'investissements pourront être déduites. Il ne faut pas oublier que les projets d'investissements peuvent ne pas être nécessairement des projets d'infrastructures. On peut investir dans la formation, dans l'organisation, dans les incitations à des activités privées. Dans ce sens, on comprend qu'il y a des besoins d'équipements et d'infrastructures, mais ces derniers sont comme partie prenante d'une vision globale et dans l'ensemble d'autres projets d'investissements pour la promotion du tourisme. C'est avec ces considérations que le groupe Alliance centre gauche soutiendra ce postulat.

Thomet René (PS/SP, SC). Lorsque des mesures sont décidées, il convient ensuite de les évaluer, afin de pouvoir corriger, reconduire ou prolonger des mesures prises. Le groupe socialiste ne s'oppose pas à la réalisation d'un inventaire

complémentaire des investissements à réaliser, comme le demandent les postulants. Le Conseil d'Etat s'engage d'ailleurs déjà à l'effectuer. On se demande s'il a encore besoin de notre aval pour poursuivre son travail. Les postulants parlent d'infrastructures générales de transports améliorées et, plus précisément, des remontées mécaniques à renouveler. Nous demandons cependant que le Grand Conseil soit informé des réalisations qui étaient prévues dans le cadre du concept de tourisme d'été et qui devaient accompagner la réalisation de tout le renouvellement de remontées mécaniques, ainsi que de l'évaluation de la rentabilité que cette réalisation était sensée amener, avant d'effectuer un nouvel inventaire d'investissements à réaliser. Avec ces remarques, le groupe socialiste pourra soutenir le postulat qui nous est proposé.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die beiden Postulanten weisen mit ihrem Vorstoss auch darauf hin, dass mit der Vision 2030 betreffend touristischer Infrastrukturen im Kanton längerfristig wohl in die richtige Richtung gefahren wird. Was sie in dieser Vision vermissen, ist eine Strategie über die zu realisierenden und erforderlichen Investitionen sowie eine Prioritätenliste über die zu investierenden Mittel. Sie verlangen vom Staatsrat vier Punkte, die im Postulatstext und in der Antwort des Staatsrates erwähnt sind. In seiner Antwort erwähnt der Staatsrat die in den Jahren 2002 – 2012 ordentlich und ausserordentlich geleisteten Finanzhilfen an die Freiburger Bergbahnen und an die verschiedenen Tourismusregionen und Sektoren. Die von den Postulanten geforderten Massnahmen scheinen dem Staatsrat als sinnvoll. Im Referenzwerk Vision 2030 muss eine enge Zusammenarbeit mit den regionalen und kommunalen Tourismusorganisationen angestrebt werden. Der Staatsrat beantragt, das Postulat Gobet/Hunziker erheblich zu erklären.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei schliesst sich dieser Empfehlung einstimmig an.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Entre 2008 et 2009, l'Union fribourgeoise du tourisme a entrepris un important travail de réflexion concernant l'avenir du tourisme fribourgeois, qui s'est concrétisé par l'élaboration d'une véritable stratégie de développement, nommée Vision 2030 et approuvée par le Conseil d'Etat. Cette stratégie touristique intègre un inventaire détaillé d'objectifs de développement touristique sur le plan cantonal. Parmi ces objectifs est relevée en particulier la nécessité d'améliorer les prestations et les infrastructures touristiques fribourgeoises. Depuis l'adoption de la stratégie Vision 2030, des efforts considérables ont déjà été faits dans le domaine des infrastructures, notamment. Vous l'avez relevé à plusieurs reprises déjà, je vous rappelle qu'en 2015, nous arriverons au terme d'un vaste programme de renouvellement des remontées mécaniques entrepris dès 2008 et pour lequel des investissements ont été effectués pour près de 26 millions de francs par le canton. A cela s'ajoute des aides ordinaires à hauteur de 11 millions de francs qui ont été accordées par le fonds d'équipements touristiques durant cette dernière décennie.

Le Conseil d'Etat est fier de constater que ces investissements s'ajoutent à l'enthousiasme des acteurs du tourisme au niveau cantonal. D'ailleurs, M. le Directeur de l'UFT, M. Thomas

Steiner ici présent, a dynamisé le tourisme fribourgeois ces dernières années avec un esprit d'innovations. Le Conseil d'Etat le souligne et va dans cette direction pour l'avenir. Dans les régions, ces investissements ont pour effet de contribuer au développement positif de ce secteur dans notre canton, alors que celui-ci est en recul au niveau fédéral. En ce sens, la proposition des postulants visant désormais à inventorier les besoins prioritaires qui demeurent pour le tourisme fribourgeois s'inscrit en plein dans les objectifs fixés par la stratégie Vision 2030. Le Conseil d'Etat ne peut donc que soutenir cette proposition. Il relève néanmoins qu'il incombe aux régions, en collaboration avec les communes, d'élaborer leur propre stratégie touristique dès que l'inventaire proposé pourra être déduit.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le présent postulat. Cela fait, il chargera l'UFT de prendre les devants en vue de soutenir les régions dans l'établissement de stratégies coordonnées avec Vision 2030 du canton, lesquelles permettront de dégager les priorités et besoins du tourisme pour ces prochaines décennies.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 59 voix contre 0 et 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigón (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schäfer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 59.*

S'est sont abstenu:

Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

—

**Rapport 2014-DFIN-25
sur le postulat 2013-GC-18 (P2023.13) Nicole
Lehner-Gigon/André Ackermann (déductions
sociales pour les familles dans le cas du
décès d'un enfant)¹**

Discussion

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Lorsqu'on perd son père ou sa mère, on est orphelin. Lorsqu'on perd son conjoint, on est veuf ou veuve. Mais quand on perd son enfant, il n'y a pas de mot. Il n'y a pas de mot pour exprimer cet état de souffrance dans lequel se retrouvent les parents qui sont anéantis, littéralement proches du néant devant cet événement auquel on ne peut donner aucun sens. Il leur faut alors essayer de reprendre le cours de leur vie, même s'ils savent qu'elle ne sera plus jamais comme avant. Pour y parvenir, toutes les mains tendues sont bonnes à prendre et chaque parent va puiser dans ses propres ressources pour se relever. Dans ce long processus, il y a des rechutes. Les souvenirs sont inévitables et douloureux. Il faudrait pouvoir éviter toutes les occasions qui rappellent l'enfant disparu. Le moment où, au cours de l'année suivante, les parents devront remplir leur déclaration d'impôts en est une que les postulants ont souhaité leur éviter, en leur permettant, l'année qui suit la disparition, d'effectuer les mêmes déductions que pour les enfants vivants. Dans son rapport, le Conseil d'Etat décrit tous les obstacles légaux qui s'opposent à la réalisation de telles déductions, qui représentent aussi de grandes complications administratives. Il constate néanmoins que les familles concernées sont peu nombreuses, vingt-cinq en moyenne par année, ce qui minimise l'enjeu financier pour l'Etat. Le Conseil d'Etat propose malgré tout de donner une suite favorable au postulat, sous la forme de directives qui autoriseront le Service cantonal des contributions à étendre le droit à la déduction sociale pour les enfants à charge décédés en cours d'année. Cette empathie de l'administration, en regard du caractère douloureux et exceptionnel de la perte d'un enfant, sera de nature à ne pas raviver inutilement la douleur des parents concernés, mais aussi à les soulager financièrement, car à leur peine se sont ajoutées des dépenses considérables dues aux suites du décès, mais aussi aux conséquences sociales et médicales pour les proches. L'Association Kevin pour la Vie, du nom d'un petit garçon décédé dans un tragique accident, se propose d'aider et d'accompagner les proches parents lors du décès d'un enfant. En son nom, les postulants remercient de tout cœur le Conseil d'Etat pour la compréhension et le soutien qu'il a réservé à ce postulat.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Ganz kurz: Das Mitte-Links-Bündnis dankt für den Bericht und begrüßt diese Entscheidung ganz herzlich.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). C'est avec intérêt que le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport concernant ces déductions sociales pour les familles concernées par le décès d'un enfant. Les déductions sociales sont fixées en

fonction de la situation des contribuables à la fin de la période fiscale. Ceci vaut pour toutes les déductions sociales. Le décès d'un enfant est certes tragique, mais ce côté émotionnel ne devrait pas nous amener à créer des préjudices. Il y a de nombreux cas, notamment au niveau de la formation des jeunes adultes ou des naissances, où on pourrait constater des injustices, raison pour laquelle il ne faut pas régler cette requête dans la loi fiscale. Néanmoins, vu le faible impact que cela représente pour les finances de l'Etat – car c'est heureusement un nombre limité de cas qui est concerné –, le groupe libéral-radical se rallie à la proposition du Conseil d'Etat et soutient que la Direction des finances autorise le Service cantonal des contributions, sous forme de directives, à appliquer ces déductions dès la période fiscale 2014.

Lambelet Albert (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique se réjouit de la prise en compte directe du postulat de la part du Conseil d'Etat et, bien entendu, est d'accord avec la proposition faite par ce même Conseil d'Etat de donner des possibilités au Service cantonal des contributions d'établir dans chaque cas des spécificités de déductions fiscales.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport et se réjouit du contenu de celui-ci.

Godel Georges, Directeur des finances. Je ne veux pas être plus long que les députés sur cet objet. Evidemment, vous comprendrez bien que le Conseil d'Etat n'est pas enclin à admettre toujours de nouvelles déductions fiscales, ceci en fonction de notre situation. Néanmoins, je crois quand même que le Conseil d'Etat a été très sensible à cette situation, au vu de la lumière apportée par les motionnaires. Mais il ne souhaitait évidemment pas faire une modification légale pour les raisons exposées, notamment par M. le Député et Syndic de Domdidier. Je pense en effet que ce n'est pas opportun de toujours modifier la loi. Néanmoins, nous avons trouvé la solution dans le cadre d'un règlement qui sera approuvé par le Directeur des finances.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine:

1^{er} tour de scrutin

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blanc: 1; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix M^{me}/M. Mary-Lise Bapst: 45; Thomas Marthaler: 26; Joël Berchier: 18; Cyrielle Huguenot: 3; Bernard Pochon: 1.

¹ Rapport pp. 1295ss.

2^e tour de scrutin

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blanc: 1; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix M^{me}/M. Mary-Lise Bapst: 44; Thomas Marthaler: 30; Joël Berchier: 17; Cyrielle Huguenot: 4; Bernard Pochon: 1.

3^e tour de scrutin

Bulletins distribués: 92; rentrés: 88; blancs: 2; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Ont obtenu des voix M^{me}/M. Mary-Lise Bapst: 43; Thomas Marthaler: 31; Joël Berchier: 11; Cyrielle Huguenot: 1.

4^e tour de scrutin

Bulletins distribués: 98; rentrés: 93; blancs: 2; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix M^{me}/M. Mary-Lise Bapst: 48; Thomas Marthaler: 31; Joël Berchier: 12.

Est élu-e *M^{me} Mary-Lise Bapst, à Autofond*, par 48 voix.

Assesseur/-e suppléant/-e (représentant les étudiants) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 81; rentrés: 81; blancs: 5; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu *M. Baptiste Favez, à Fribourg*, par 75 voix.

—

- La séance est levée à 17 h 45.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—